

N° 49

GRATUIT

octobre/novembre 2015

info Métiers

DOSSIER :

Un réseau pour vous soutenir

ÇA VOUS CONCERNE

Protégez votre patrimoine personnel

FORMATION

Maître d'apprentissage

ENVIRONNEMENT

Plus vert les chantiers !



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie

ARTISAN, PROFESSIONNELS & INDUSTRIELS,

POUR BIEN GÉRER VOS DÉCHETS ET VOTRE BUDGET !

LA SOLUTION PRÉPAYÉE

+ FLEXIBLE

3 sites proches de votre entreprise ou de votre chantier (Gadji, Ducos, La Coulée)

+ SIMPLE

plus besoin d'attendre d'avoir une tonne de déchets à traiter !

+ ÉCONOMIQUE

de meilleures conditions tarifaires

Profitez des avantages de la facturation par tranche de 100 kg au lieu d'une tonne



1 Présentez-vous à l'accueil du pont-bascule.

2 Présentez-vous à l'agent de déchèterie qui vous orientera vers les contenants adaptés à vos déchets.

3 Effectuez votre pesée de sortie et réglez avec vos tickets prépayés.

COMMENT OBTENIR VOS TICKETS PRÉPAYÉS :

- rendez-vous au service clientèle de la CSP à Ducos
- complétez votre dossier d'ouverture de compte : munissez-vous de votre numéro RIDET, votre KBIS et la carte grise de votre véhicule
- repartez avec vos tickets prépayés



SPÉCIALISTE CALÉDONIEN
DE LA GESTION DES DÉCHETS



infoclientele@csp.nc - www.csp.nc
Calédonienne de Services Publics

N°Vert 05 1234

Service clientèle
ouvert du lundi au jeudi de 8h à
12H et 12H30 à 16h30,
le vendredi de 8h à 12h
et 12H30 à 15H30



SOMMAIRE

4

ACTUS

14

**FORMATION CMA
MAÎTRE D'APPRENTISSAGE**

16

**APPRENTISSAGE
WILLIAM BURG,**
2^e année de CAP Menuisier fabricant
de menuiserie, mobilier
et agencement

18

**INFORMATIQUE
ET INTERNET**

23

BON À SAVOIR
Le besoin de trésorerie

34

ÇA VOUS CONCERNE

Formez un apprenti
pour la rentrée 2016

36

**SANTÉ-SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENT**

2^e FORUM « PREVENTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS »

38

SAVOIR-FAIRE

- Le vaillant petit tailleur
- Un artisan qui a la fibre

41

ENTREPRISES À VENDRE

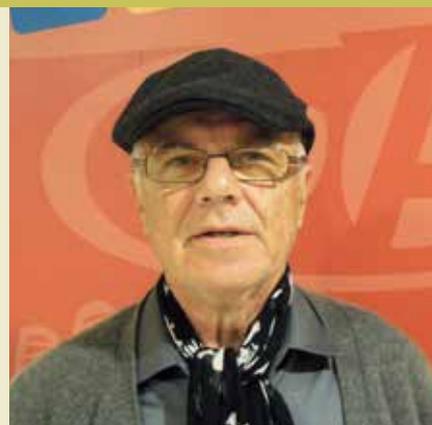
27

DOSSIER

Un réseau pour vous
soutenir



ÉDITO



Hommage à Christian NAUD, Un artisan engagé

**Christian NAUD nous a quitté en
août. Trop tôt.**

Christian NAUD avait l'énergie des bâtisseurs, lui qui a ouvert la première boucherie de Lifou il y a quinze ans. Passionné par sa profession, il a transmis son amour du métier à ses salariés et aux jeunes via l'apprentissage. Son parcours, son esprit vif, sa grande culture, son courage et sa bonne humeur incitaient ses interlocuteurs à l'écoute et au respect. Par son engagement, personnel et professionnel, Christian NAUD laisse une trace durable, emprunte à la fois de volontarisme et d'humanité. La Chambre de métiers et de l'artisanat perd l'un de ses élus, avec grande tristesse. L'Artisanat perd un grand monsieur.

Il ne sera pas oublié.

Daniel VIRAMOUTOUSSAMY

Président de la CMA-NC

ainsi que les élus et le personnel consulaires.



Salons à la Maison des artisans

Entrée libre et gratuite

Floralies 2015 : un jardin dans la ville

• Du vendredi 23 au dimanche 25 octobre

Week-end Geek

• Du samedi 31 octobre au dimanche 1^{er} novembre

22^e salon Informatique & Multimédia

• Du jeudi 5 au dimanche 8 novembre

Marché Broussard

• Le circuit direct du producteur au consommateur !
Vendredi 4 décembre

Artisans d'art : participez au diagnostic

Un métier d'art se caractérise par la mise en œuvre de savoir-faire traditionnel ou innovant pour transformer la matière et par la production d'objets uniques ou des petites séries qui présentent un caractère artistique. Vous répondez à ces critères ? Vos productions expriment l'une des facettes de l'identité calédonienne ? Vous disposez d'un savoir-faire traditionnel ? Faites-vous connaître auprès de la CMA-NC ! Notre animatrice élabore actuellement un diagnostic afin de mieux cerner votre secteur d'activité. L'objectif est de répondre aux questions « qui fait quoi, comment et où », afin de dresser un état des lieux précis de votre production et de vos problématiques.

En participant à ce diagnostic, vous contribuez à la reconnaissance de votre savoir-faire. Concrètement, comment cela se passe ? Notre animatrice se déplace sur votre lieu de fabrication et échange avec vous sur tous les aspects de votre activité et vos besoins d'accompagnement.

Ce diagnostic permettra de mettre en place des actions au profit de l'artisanat d'art calédonien. Il est en effet important de mieux valoriser ces métiers et d'accompagner le développement de ce secteur économique, vecteur d'attractivité culturelle et touristique.

+ d'infos et participation :

Estelle DELAMARE – Tél. 28 23 37 et estelle.delamare@cma.nc



Gravure SEA ART 2015

Entreprises : **soyez à jour !**

Votre entreprise évolue ? Faites-le savoir ! Toutes les modifications relatives à la vie de votre établissement doivent obligatoirement être signalées dans les meilleurs délais à la Chambre de métiers et de l'artisanat. Un changement d'adresse, de gérance, de téléphone, d'adresse mail, la création d'un nouvel établissement, magasin, bureau ou atelier, un achat ou location de véhicule utilitaire supplémentaire et d'engin divers, un agrandissement de vos locaux commerciaux, l'embauche d'un salarié... autant de raisons de contacter nos centres de formalités des entreprises, qui actualisent les données vous concernant. Outre l'aspect réglementaire de ces modifications, leur intérêt commercial va grandissant : vos données apparaissent à jour dans l'annuaire des artisans en ligne mis en place par votre CMA. Consulté par vos clients potentiels, le site Internet leur permet de trouver en quelques clics l'artisan dont ils ont besoin parmi plus de 11 000 entreprises artisanales calédoniennes référencées !

Des modifications à effectuer ? Contactez votre antenne de la CMA à La Foa, Koné, Koumac et Poindimié.

À Nouméa, contactez Ghislaine Chambonnier - Tél : 28 07 49 - ghislaine.chambonnier@cma.nc

Consultez les données vous concernant : www.annuairedesartisans.nc

Foire de Bourail 2015 : quatre artisans récompensés



De gauche à droite : Gaston Podlejska élu CMA, Clarisse Itréma gagnante du grand prix du jury 2015 et Maira NOZERAN, adjointe au maire de Bourail

La dernière foire de Bourail a attiré 18 000 visiteurs. Chaque année, cet événement est l'occasion pour les artisans-exposants de participer au Concours de l'artisanat qui récompense les plus beaux stands. Les candidats étaient jugés sur leur accueil, la décoration de leur stand, la présentation de leurs produits, leur qualité, leur créativité et leur originalité. Cette édition 2015 a primé :

- **Clarisse Itréma** pour ses gravures sur bambous (Grand prix du jury),
- **Néophite Kapoa Tiaou** pour ses sculptures (1^{er} prix),
- **Hydrogliphe** (Yohan et Maéva Jourdain de Coutance) pour leurs sculptures sur tout support (2^e prix)
- **Sea art** (Hélène Chernovsky) pour ses bijoux fantaisie (3^e prix).

Les gagnants ont remporté un trophée ainsi qu'un chèque offert par la BCI.

Sociétés : arrêt des comptes sur EUREKA

Pour les sociétés utilisant le logiciel EUREKA Tenue de comptes, et ayant opté pour l'arrêt des comptes au 31 décembre, il est temps de saisir vos données sur le logiciel pour rester dans les délais.



Energies renouvelables et génie climatique : 2 journées pour les pros

L'association calédonienne de développement de l'enseignement technique (ACDET) a pour mission de rapprocher école et entreprise dans une logique gagnant-gagnant. Elle vise une meilleure insertion sociale et professionnelle en rassemblant des représentants du monde pédagogique et de la sphère entrepreneuriale (enseignants, chefs d'établissement, syndicats professionnels, chambres consulaires, entreprises).

L'ACDET propose aux mois d'octobre et novembre, 2 demi-journées destinées aux professionnels. Les chefs d'entreprise seront accueillis sur les plateaux techniques des organismes de formation, en partenariat avec une entreprise spécialisée, productrice ou représentante. Objectif : présenter les filières enseignées, détailler les contenus des programmes de formation, et présenter les matériels et/ou les prestations proposées par les entreprises spécialisées partenaires. Artisans, venez nombreux à ces journées qui vous sont dédiées !

- **Le mercredi 7 octobre**, une présentation sera consacrée aux énergies renouvelables, et se déroulera de 8h30 à 12h, au lycée polyvalent Jules Garnier.
- **Le mercredi 4 novembre** de 13h30 à 17h, le Centre de formation de l'artisanat, à Nouville, proposera la session génie climatique, avec CEGELEC et SOCOMETRA.

+ d'infos :

ACDET : BP 8934 - 98807 NOUMEA CEDEX
Tél. 84 48 64 et comindusacdet@gmail.com



Miss Nouvelle-Calédonie : bravo aux apprenties !



Ce sont finalement 6 apprenties du CFA, au lieu des 4 prévues initialement, qui ont été sélectionnées par Revlon Professional parmi 14 candidats pour coiffer les prétendantes au titre de Miss Nouvelle-Calédonie, lors de la soirée d'élection du 22 août dernier. Bravo à elles :

Isapela Filitoga en CAP Coiffure 2^e année, apprentie au salon Christine Coiffure,

Murielle Noneane en CAP Coiffure 2^e année, apprentie au salon Esthe-Tif,

Aurélien Schirch en CAP Coiffure 2^e année au salon Parallèle,

Joy-Mary Black en BP Coiffure 1^{ère} année, apprentie au salon Avant-garde,

Gladys N'guela en BP Coiffure 1^{ère} année, apprentie au salon New Wave et **Virginie Booz** en BP Coiffure 2^e année, apprentie au Salon Vertigo Coiffure.

Les jeunes femmes étaient accompagnées tout au long de leur préparation puis de la soirée par Marie-Hélène Herrou, leur formatrice.

Pour les artisans du Nord :

PACK-PRO GESTION

Bien formé pour démarrer

Parce qu'être chef d'entreprise artisanale ne s'arrête pas à la maîtrise d'un métier mais requiert des compétences en gestion, la CMA-NC en partenariat avec la province Nord, accompagne les porteurs de projets avec son nouveau dispositif : Le Pack Pro Gestion. Ainsi, les bénéficiaires pourront renforcer leurs compétences et connaissances et sécuriser leur démarrage d'activité.

Le Pack Pro Gestion comprend :

- Le stage préparatoire à l'installation : deux journées pour obtenir les informations et outils indispensables au démarrage
- Un accompagnement personnalisé à la création d'entreprise avec un conseiller
- Une formation en gestion
- Le logiciel Eureka - Tenues de comptes
- Une formation Devis - Factures
- Le logiciel Eureka - Devis-Factures

Coût du dispositif pour l'artisan : 6 000 CFP dont les formalités d'inscription au Répertoire des métiers - RIDET - Patente. (50 000 CFP sont par ailleurs pris en charge par la Province Nord).

Attention, le nombre de place étant limité, les bénéficiaires du Pack Pro Gestion devront s'engager à suivre l'ensemble des étapes choisies au moment de l'inscription. Cet engagement sera formalisé par la signature d'un contrat avec la CMA-NC.

+ d'infos et inscriptions :

Antenne CMA de Koné

Tél : 47 30 14 et kone@cma.nc,

Antenne CMA de Koumac

Tél : 47 68 56 et koumac@cma.nc,

Antenne CMA de Poindimié

Tél : 42 74 82 et poindimie@cma.nc

VOTRE AVIS
NOUS
INTERESSE

Vous serez peut-être enquêtés !

Chaque année, la CMA réalise, via son Observatoire de l'artisanat, une enquête auprès de 250 chefs d'entreprise. Les résultats de cette enquête permettent de dresser un état des lieux de la situation des entreprises locales : activité, emploi, investissement, trésorerie, tendances par secteurs et provinces. Pour ce second semestre 2015, vous compterez peut-être parmi les artisans contactés par téléphone. Nous vous remercions pour les quelques minutes que vous pourrez accorder à nos enquêteurs.

+ d'infos :

Observatoire de l'artisanat

Tél : 28 23 37 - caroline.courtot@cma.nc



Appel à participation : Jeudi de l'environnement, le 26 novembre

Votre cœur de métier concerne l'environnement ? Vous avez une démarche de préservation des ressources dans votre activité ? Votre production est respectueuse de l'environnement ? Vous utilisez des produits recyclés pour fabriquer ? Vous souhaitez mettre en valeur votre engagement ? Un « Jeudi du Centre-Ville » spécial Environnement est organisé dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, par Nouméa Centre-Ville et l'éco-organisme TRECOCODEC. Il se déroulera le 26 novembre prochain de 11h00 à 19h30. Tous les acteurs (entreprises, organismes, associations, artisans), qui souhaitent y exposer et ainsi valoriser leur activité liée au traitement des déchets ou à l'environnement, sont invités à se faire connaître rapidement ! Le stand est gratuit, offert par TRECOCODEC et la date limite d'inscription est fixée au vendredi 13 novembre. Il est également possible de sponsoriser l'événement et de bénéficier d'une visibilité privilégiée, contactez Nouméa Centre-ville pour les détails et les tarifs.

+ d'infos et inscription:

David Domergé - Association Nouméa Centre-Ville - Tel : 28 02 07 ou 75 75 45 -  NOUMÉA CENTRE VILLE



Province Sud : recrutez un jeune pour l'été

Pour renforcer vos effectifs en période estivale, remplacer un employé en vacances ou en congés maladie, pensez à l'opération « Job d'été » de la Mission Insertion Jeunes (MIJ). Le dispositif offre plusieurs avantages aux employeurs implantés sur la province Sud, dont la prise en charge par la MIJ de toutes les formalités administratives à compter de la signature de la convention (et non du contrat) liant l'employeur au stagiaire. Le jeune candidat recruté devra être âgé de 16 ans à 26 ans, pourra travailler 6 semaines maximum dans l'entreprise d'accueil, entre le 15 novembre 2015 et le 15 février 2016. Il percevra une indemnité minimale mensuelle de 76 456 F CFP versée par l'entreprise qui aura la possibilité de l'augmenter par une prime, non soumise à cotisations sociales (car prise en charge par la province Sud), jusqu'à hauteur du salaire minimum garanti (SMG) soit 152 912 F CFP.

Vous pourrez rencontrer des candidats lors des forums d'été qui auront lieu à :

- **Païta**, au dock socio-culturel, le mercredi 7 octobre de 13h à 16h
- **La Foa**, sur l'esplanade de la province Sud, le mercredi 14 octobre de 8h à 12h
- **Nouméa**, dans le hall d'honneur de la province Sud, le mercredi 21 octobre de 8h30 à 16h
- **Dumbéa**, à la maison de la jeunesse, le mercredi 28 octobre de 13h à 16h.

+ d'infos et inscription aux forums :
MIJ -Tél. 23 27 28.

CAP esthétique : une formation pour les candidats libres !

Pour accompagner les candidats visant l'examen du CAP Esthétique de novembre 2015, le Centre de formation de l'artisanat ouvre une nouvelle formation destinée aux adultes, mise en place en collaboration avec le syndicat de l'esthétique : Préparation Examen CAP Esthétique. L'objectif est d'apporter des connaissances techniques et pratiques en vue d'une préparation optimisée pour l'obtention de ce diplôme. La formation proposée est de 40 heures et est constituée de 6 modules : examen de peau, soins du visage, techniques d'épilation, manucure et beauté des pieds, pose de vernis, capsule d'ongles et pansements d'ongles et enfin maquillage.



Le calendrier de la formation 2015:

Le calendrier de la formation 2015:

- Mercredi 30 septembre de 7h00 à 11h00 et de 12h00 à 16H00
- Jeudi 1^{er} octobre de 12h00 à 16H00
- Mercredi 7 octobre de 7h00 à 11h00 et de 12h00 à 16H00
- Jeudi 29 octobre de 7h00 à 11h00 et de 12h00 à 16H00
- Mercredi 4 novembre de 7h00 à 11h00 et de 12h00 à 16H00
- Jeudi 5 novembre de 12h00 à 16H00

+ d'Infos et inscriptions :

Centre de formation de l'artisanat,
Tél. 25 97 40 et formation@cma.nc

Vos rendez-vous en octobre et en novembre

Permanences Médiation

Un différend avec un client ou un fournisseur ? Une mésentente avec un associé ? Un conflit avec un salarié ? Notre partenaire Orase, expert dans l'amélioration des relations humaines au sein des entreprises, vous propose des permanences :

À la CMA à Nouméa, de 12h00 à 13h30 :

- Mardi 20 octobre 2015
- Mardi 24 novembre 2015

En province Nord, de 12h00 à 13h30 :

- Jeudi 12 novembre 2015 à Koné de 12h00 à 13h30 à la CCI

+ d'infos :

Auprès d'Orase :

76 48 19 – 76 28 64 – scm@lagoon.nc – www.orase.nc

Auprès d'un animateur économique de la CMA : 28 23 37



Obtenir un diplôme grâce à votre expérience

Le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir, sans formation et sur la seule base de l'expérience, un diplôme professionnel. Le Centre de formation de l'artisanat en tant que point relais conseil, vous informe sur ce dispositif.

En province Nord, à l'antenne CMA de Koné de 16h30 à 17h30 Contact Tél. 47 30 14

- Jeudi 26 novembre 2015

En province Sud, au Centre de formation de l'artisanat, à Nouville de 17h15 à 18h15 Contact Tél. 25 97 40

- Mercredi 18 novembre 2015

Matinées de la prévention : calendrier 2015 :

- Le lieu sera précisé sur le site de la DTE 10 jours avant la matinée
- Horaires : 7h30/11h30
- Date : 14 octobre 2015
- Thème : Evaluation des risques professionnels

Contact DTE : isabelle.verlaguet@gouv.nc



Foire commerciale du GFLM les 19 et 20 novembre

Le Groupe Fer de Lance Mélanésie organise pour la première fois en Nouvelle-Calédonie la 3^e Foire commerciale du GFLM, qui aura lieu à Nouméa les 19 et 20 novembre à la Maison des artisans. En accueillant cet événement d'envergure internationale, l'ambition est de présenter les spécificités calédoniennes et nos savoir-faire agricoles, artisanaux et industriels. La production locale a en effet des atouts à valoriser à l'échelle de l'arc mélanésien. Bâtiment, agro-alimentaire, textile ... seront mis en lumière durant la prochaine Foire commerciale : auprès des Calédoniens bien entendu, mais surtout auprès des délégations de représentants des pays regroupés au sein du GFLM. Pour sa Foire commerciale, une centaine de stands seront présentés, issus des trois provinces de Nouvelle-Calédonie, ainsi que des pays membres (Vanuatu, îles Salomon, Fidji et Papouasie Nouvelle-Guinée). L'objectif est de stimuler les échanges commerciaux dans la zone mélanésienne, de faire connaître nos productions hors de nos frontières, et d'ouvrir des pistes à l'export.

Vous souhaitez exposer vos produits lors de cette foire ? Ou bien faire découvrir vos modalités de production dans le cadre d'une visite de votre entreprise pour les délégations des pays membres du GFLM ? Prenez rapidement contact avec les organisateurs.

+ d'info et participation :

www.msgsec.info

Mettez à jour vos logiciels Eureka

Pensez à mettre à jour vos versions des logiciels EUREKA pour continuer à bénéficier des dernières fonctionnalités ! Il vous suffit de télécharger et d'installer la dernière version d'EUREKA Devis-Factures et de EUREKA Tenue de compte en suivant les instructions présentes sur le site de votre CMA : www.cma.nc

Vous pouvez aussi contacter la CMA-NC au 28 23 37 pour tout complément d'information sur la procédure.





CONVENTION PRO BCI, SERVICE COMPRIS !

Tous les services utiles à la gestion de **votre compte professionnel** regroupés dans **une convention souple et pratique.**



Compte à vue



Carte bancaire



Banque en ligne



Autorisation de découvert

+ d'info au **256 990**

coût d'un appel local

► www.bci.nc



Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

100 000 entrepreneurs

Transmettre la culture d'entreprendre

En faisant venir des chefs d'entreprises dans les établissements scolaires de la 4^e à l'enseignement supérieur, l'objectif de l'initiative « 100 000 entrepreneurs » est d'aider les jeunes de 13 à 25 ans à identifier leurs envies et à en faire des projets, leur donner confiance en eux-mêmes et en l'avenir, et diffuser l'esprit d'entreprendre. Artisans, chefs d'entreprise calédoniens, si vous partagez cette ambition, rejoignez le réseau « 100 000 entrepreneurs », qui a désormais son ambassadrice sur le territoire en la personne de Stéphanie PREVOST. « *A travers les témoignages d'adultes passionnés par leur métier, sur l'aventure humaine qu'est le développement d'activité, on installe un lien entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise, et on valorise le goût d'apprendre et de s'engager* » explique-t-elle. Vous souhaitez participer à cette démarche citoyenne, déjà développée avec succès en métropole, et savoir comment cela s'organise concrètement ? Contactez-là au 50 59 38.

+ d'infos :

www.100000entrepreneurs.com

Nouveau !

Faire baisser votre facture d'électricité tout en améliorant votre confort de travail, c'est possible et c'est gratuit ! Contactez le conseiller Info-Energie, lors de ses permanences à Nouméa de 8h00 à 12h00 tous les lundi, mardi et mercredi, ou bien rencontrez-le dans les communes lors des permanences organisées régulièrement et indiquées sur la page FaceBook du tout nouveau POINT INFO ENERGIE, situé au Quartier Latin. Lieu d'information, de documentation, d'orientation et de conseil, le PIE vous aide à faire les choix pertinents en matière de consommation d'énergie, dans un contexte de lutte contre la vie chère. Adopter quelques gestes simples, penser coût global et long terme lors de l'acquisition de nouveaux équipements, améliorer son confort de travail en pensant isolation, et énergie renouvelable... Autant de pistes à explorer, en tant que particulier comme en tant que chef d'entreprise !

+ d'infos :

Tél : 05 06 05 (n° vert, appel gratuit)

et infoenergienc@gmail.com,  [point Info Energie NC](https://www.facebook.com/point.info.energie.nc)

15, rue du Dr. GUEGAN, Bâtiment ALPES, 2^e étage,
Quartier latin à Nouméa



Impact du blocage des rouleurs : la CMA à vos côtés !

Le blocage des rouleurs a eu un impact sur votre activité et vous avez besoin de soutien ? Votre Chambre de métiers et de l'artisanat vous oriente, vous conseille et vous accompagne : démarches à envisager, obtention de délais pour faire face à vos obligations, dialogue avec les partenaires de votre entreprise (banque, fournisseurs, sous-traitants, services fiscaux) etc... Nos agents sont à votre écoute et à votre service pour vous aider à passer ce cap délicat. Ne restez pas seuls face à vos doutes ou difficultés ! La CMA-NC vous propose un accompagnement sur-mesure et agit en réseau afin de répondre dans les meilleurs délais à vos besoins. Par ailleurs, l'Etat, via sa Direction des finances publiques, a mis en place mi-septembre un dispositif spécifique pour coordonner le traitement des demandes de délais de paiement des entreprises mises en difficulté par les blocages des rouleurs, et ce pour l'ensemble des créanciers publics (CAFAT, services fiscaux, Douanes, etc...). Pour présenter une demande contactez un conseiller de la CMA-NC.

+ d'infos :

nos conseillers CMA à Nouméa, Koné, Koumac, Poindimié
et La Foa - Tél. 28 23 37 et cma@cma.nc



Koné : journée de l'entreprise

Vous avez un projet d'entreprise, ou une activité implantée en province Nord ? Ne ratez pas la « journée de l'entreprise », organisée par la CCI et ses partenaires, dont votre CMA. Les partenaires incontournables pour la création et le développement de votre activité seront réunis en un même lieu, et répondront à toutes vos questions !

Salle AU PITIRI,

Koné, le mercredi 28 octobre, de 8h00 à 16h00 – Entrée Libre.

LE CHOIX & LES CONSEILS DE PRO
 Matériaux de construction, bois, acier, clôtures, outillage divers...

ESPACE PRO
 Conseils - Etudes - Devis

Bois Ciment Colles Decks Fer à Béton Grillages Panneaux Isolation Portes Profils PVC

> Service Livraison > Découpe Acier/Bois > Devis Gratuit

MATERIAUX CENTER
 fabical B.ATI BOIS DECO Bat

☎ **28 04 04**
 3 MAGASINS À VOTRE SERVICE DUCOS - PAITA - POUEMBOUT

vente@materiauxcenter.nc www.materiauxcenter.nc

Office Plus
 équipe vos bureaux.

- Informatique
- Bureautique
- Reprographie
- Mobilier
- Papeterie
- Consommables

OFFICE
Plus

www.officeplus.nc



• ADMINISTRATION/GESTION

● GESTION 1

À Koné : 16 au 17 novembre

À Nouméa : 18 au 19 novembre

À Koumac : 18 au 19 novembre

À Poindimié : 01 au 02 décembre

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 Cfp

Pour comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise. Pour acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EUREKA ou sur support papier.

● GESTION 2

À La Foa : 19 au 20 octobre

À Nouméa : 01 au 02 décembre

À Poindimié : 03 au 04 décembre

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 Cfp

Pour effectuer les opérations courantes conduisant à l'élaboration du bilan et du compte de résultat. Pour comprendre et évaluer la santé financière de son entreprise.

● DEVIS FACTURES EUREKA

À Koné : 2 novembre

À Koumac : 20 novembre

1 jour soit 07 heures – tarif : 15 000 Cfp

Apprendre à réaliser des devis et des factures, leur suivi et leur recouvrement. Pour acquérir les compétences pour l'utilisation du logiciel Euréka DEVIS- FACTURES.

● APPELS D'OFFRES

À Nouméa : 19 au 20 octobre

À Poindimié : 07 au 08 décembre

2 jours soit 14 heures - tarif : 33 000 Cfp

Pour appréhender les Marchés Publics et être capable de répondre à la commande Publique.

● CALCUL DE PRIX

À Poindimié : 16 au 17 novembre

2 jours soit 14 heures - tarif : 15 000 Cfp

Pour acquérir ou approfondir la méthode de calcul de prix, pour obtenir le juste prix et savoir sur quelles bases calculer ses prix en prenant en compte les éléments décisifs : le temps d'exécution, le coût de la main d'œuvre, le coût des fournitures.

● GESTION DU PERSONNEL

À Nouméa : 12 au 13 octobre

À Poindimié : 14 au 15 décembre

2 jours soit 14 heures - tarif : 31 000 Cfp

Pour connaître les sources du droit du travail et les obligations sociales de l'employeur. Pour être capable d'établir un bulletin de paye à partir d'éléments variables simples.

● MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

À Koné : 12 au 13 octobre

À Nouméa : 28 au 29 octobre

2 jours soit 14 heures – tarif : 15 000 Cfp

Pour mieux connaître le statut de l'apprenti et optimiser la formation de l'apprenti pendant son cursus scolaire.

● AIDE À L'EMBAUCHE

À Nouméa : 24 novembre

1 jour soit 08 heures – tarif : nous consulter

Pour connaître les sources du droit du travail et connaître les obligations sociales de l'employeur.

Renseignez-vous !

● Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

● Où s'inscrire ?

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h
Tél. : **25 97 40** Email : formation@cma.nc

Pour une formation en province Sud : contactez Atu Delisle, **25 97 40**

Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté : contactez Romain Agosti, Antenne CMA Koné : **47 30 14**

● Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !

Rendez-vous sur www.cma.nc

● INTERNET ET MESSAGERIE POUR DÉBUTANT

À Nouméa: 02 au 03 novembre

À Koné: 07 au 08 décembre

2 jours soit 14 heures - tarif : 31 000 Cfp

Pour utiliser les ressources d'Internet au quotidien et faciliter ses recherches. Pour configurer puis envoyer et recevoir des messages électroniques.

● CRÉER LA PAGE FACEBOOK DE VOTRE ENTREPRISE

À Nouméa : 14 octobre

1 jour soit 08 heures - tarif : 18 000 Cfp

Pour apprendre à créer une page Facebook professionnelle, la configurer et la mettre à jour.

● CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION (PROSPECTUS, FLYERS, ETC)

À Koné : 01 au 02 décembre

2 jours soit 14 heures - tarif : 31 000 Cfp

Pour préparer et mettre en page un document commercial.

• FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET TECHNIQUES

● MODULES PRÉPARATION AU CAP ESTHÉTIQUE

À Nouméa : 30 septembre au 05 novembre

6 jours soit 40 heures – tarif : 40 000 Cfp

Pour acquérir des connaissances techniques en vue de la préparation à l'examen du CAP Esthétique en candidat libre.

● TRP (TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES)

À Nouméa : 26 au 30 octobre

À Koumac : 02 au 06 novembre

À Nouméa : 23 au 27 novembre

À Nouméa : 07 au 11 décembre

5 jours soit 38 heures – tarif : 78 000 Cfp

Pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes.

● HABILITATION ÉLECTRIQUE

À Koné : 07 octobre

À Poindimié : 05 novembre

1 jour soit 07 heures - tarif : 17 000 Cfp

Pour préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension.

● MAINTENANCE CLIMATISATION

À Poindimié: 14 au 15 octobre

À Nouméa: 07 au 08 décembre

2 jours soit 14 heures - tarif : 39 000 Cfp

Pour déterminer et résoudre les dépannages d'une climatisation.

● SOUDURE

À Poindimié: 09 au 10 novembre

3 jours soit 20 heures - tarif : 49 000 Cfp

Pour réaliser des assemblages et des profilés en acier (SAEE).

● TEINTURE SUR TISSUS

À Nouméa : 05 au 09 octobre

5 jours soit 35 heures - tarif : 72 000 Cfp

Pour acquérir les techniques de peinture sur tissus Gutta (Serti).
Pour pratiquer les techniques Héliographie. Pour s'initier à la sérigraphie.

● COUTURE : TECHNIQUES SPÉCIFIQUES

À Nouméa : 18 au 20 novembre

3 jours soit 24 heures - tarif : 43 500 Cfp

Pour utiliser de manière efficace une machine à coudre. Pour reproduire un patron et réaliser un élément sur patron. Pour maîtriser les techniques de base de la couture.

● HYGIENE ALIMENTAIRE

À Nouméa : 19 octobre

1 jour soit 08 heures - tarif : 21 000 Cfp

Pour sensibiliser sur les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire. Pour détecter et maîtriser les risques en alimentaire.

● CHAUFFE-EAU SOLAIRE

À Nouméa : 26 au 27 octobre

2 jours soit 16 heures - tarif : 33 000 Cfp

Pour acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel. Pour estimer la faisabilité du projet en fonction de l'implantation du lieu. Pour réaliser l'installation dans les règles de l'art et en sécurité.

● FORMATIONS SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

● ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP) JE RÉDIGE MON EVRP

À Poindimié : 19 au 20 octobre

2 jours soit 16 heures - tarif : 42 000 Cfp

Pour acquérir des méthodes et techniques pour identifier les risques dans l'entreprise et y apporter les réponses adaptées.

Photo non contractuelle

PUISSANCE ET FIABILITÉ
BT-50
à PARTIR DE
3 190 000F

150 cv BVM
Existe aussi en 200 cv
BVM ou BVA

REPRISE ⁽¹⁾
de votre ancien
véhicule

Parking Hickson
Magenta 24 39 20 - Vallée du Tir 24 39 30

Yellow box

Maître d'apprentissage



Lieux :

Centre de formation de l'artisanat
à Nouville
Antennes CMA Koné, Koumac, Poindimié

Dates :

Consulter le planning de formation sur notre
site internet : www.cma.nc

Contacts :

Province Sud : 25 97 40
atu.delisle@cma.nc

Province Nord et Iles Loyautés : 47 30 14
romain.agosti@cma.nc

Durée : 14 heures (2 journées)

Horaires : 8h-16h

Nombre de stagiaires : 6 à 12 personnes

Tarif : 15 000 cfp

PUBLIC CONCERNE:

- Artisan, tout chef d'entreprise désireux d'accueillir et de former un jeune en apprentissage.

OBJECTIFS:

- Mieux connaître le statut de l'apprenti.
- Optimiser la formation de l'apprenti pendant son cursus scolaire.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Travaux dirigés avec support de formation sur la base de cas pratiques.
- À l'issue de la formation, il sera remis à chaque participant un livret de formation relatif à ladite formation.

CONTENU TECHNIQUE DE LA FORMATION :

- **A. LA VIE DE L'APPRENTI AU CFA**
 - > Le Centre de Formation des Apprentis
 - > La vie au Centre de Formation

Prochaine formation :

Nouméa : Du 28 au 29 octobre 2015

B. LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- > Les modalités de recrutement d'un apprenti
- > La réglementation (statut apprenti, la CAFAT etc)

C. LE PARCOURS DE FORMATION

- > Le diplôme, l'examen
- > Le projet d'apprentissage de l'apprenti

D. LES OUTILS DE SUIVI PÉDAGOGIQUE ET D'ÉVALUATION

- > Le référentiel
- > Le livret d'apprentissage



Le risque routier est la première cause d'accident mortel au travail. Savoir l'anticiper, c'est éviter des conséquences dramatiques pour ses employés et son activité.

FORUM PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DEUXIÈME ÉDITION

22 OCT

A partir de 18h00 - Hôtel Le Méridien

RÉSERVEZ DÈS À PRÉSENT
VOTRE SOIRÉE !

Réflexion | Échanges | Conseils | Solutions

 Risque Routier

 Troubles Musculosquelettiques

 Manutention Mécanique

 Risque Bruit

 INSCRIPTIONS www.cafat.nc



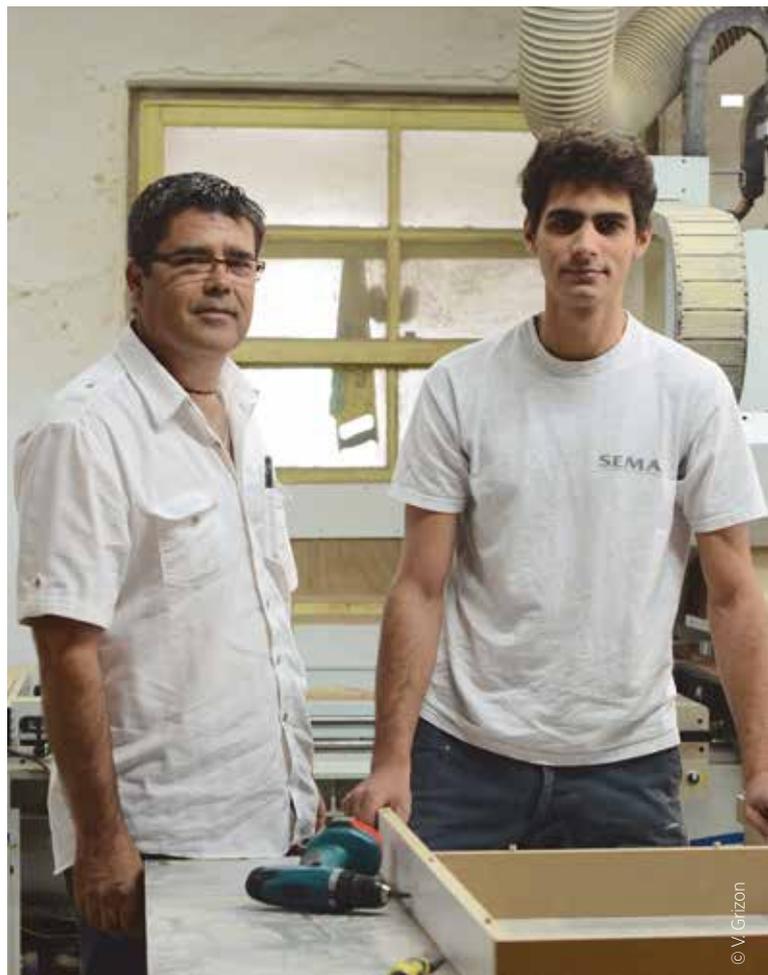
CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien

William Burg, 2^e année de CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

Après avoir obtenu un Bac général en métropole, William Burg, 23 ans, s'oriente vers le compagnonnage et s'engage dans une formation « assez poussée » dans le domaine de la menuiserie, à Albi. Faute de débouché dans le secteur, il finit par abandonner ce cursus et arrive en Calédonie au début de l'année 2013. « J'ai pris le temps pour découvrir le pays, j'ai travaillé dans un gîte à Poindimié. C'était une période agréable mais j'ai souhaité reprendre une formation dans le domaine de la menuiserie ». Il se tourne alors vers le CFA et s'inscrit en CAP. Il entend parler de Christophe Chaler, son futur maître d'apprentissage, par bouche-à-oreille. Il postule et devient rapidement son nouvel apprenti. « Au départ, ça a été dur car j'ai dû gérer des problèmes de transport entre mon domicile à Ouémo et l'entreprise à Ducos », avoue le futur menuisier. Mais les retards de bus et leurs horaires inadaptés n'ont pas eu raison de sa motivation. Il règle le problème en déménageant et repart du bon pied. Déterminé à obtenir son diplôme en fin d'année, il travaille dur pour réussir et se voit bien travailler à la Sema, cette fois en tant que salarié.

Christophe Chaler, gérant de la Sema et maître d'apprentissage

Depuis le début de sa carrière, Christophe Chaler a formé de nombreux apprentis. Gérant depuis sept ans de la Sema, une entreprise spécialisée dans l'agencement de meubles, il a du mal à recruter des personnes qualifiées et l'apprentissage est, selon lui, l'un des moyens les plus efficaces de répondre à cette problématique. Mais jusqu'à présent, il n'est jamais parvenu à embaucher l'un de ses apprentis, « Soit ils arrêtaient avant la fin de l'apprentissage, soit ils manquaient de motivation ou ne respectaient pas les règles de base comme arriver à l'heure ou prévenir lorsqu'ils s'absentaient », regrette le patron de la Sema qui emploie une dizaine de salariés. William Burg est en formation dans son entreprise depuis un an et demi et il espère bien lui faire signer un CDI à la fin de l'année. « Le début a été compliqué mais depuis quelques mois, il montre qu'il est motivé. Aujourd'hui, il est quasiment autonome, c'est encourageant ». La ponctualité, la motivation et le respect, sont les trois qualités que Christophe Chaler attend des apprentis. « En dehors de cela, je n'ai aucun critère spécifique. Ils sont là pour apprendre le travail ».



© V. Grizon

Compétences acquises

L'apprenti titulaire d'un CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement est capable, à l'issue de sa formation, de :

- Lire et interpréter les schémas en rapport avec les matériels
- Identifier dans des analyses d'usinage, les matériels et l'ordre des opérations
- Organiser son poste de travail et disposer rationnellement des supports et accessoires nécessaires ainsi que des outillages choisis
- Assurer la mise en place des dispositifs de protection concernant les personnes et les matériels
- Procéder aux réglages nécessaires et contrôler qualitativement les pièces et outils

Pour devenir Maître d'apprentissage dans la menuiserie, renseignez-vous auprès de Cédric KLEIN, chargé de relations entreprises au CFA Tél. : 25 97 40

Motiver **par l'exemple**



Adrien Motuku, ancien apprenti au Centre de formation de l'artisanat, a profité de ses vacances sur le territoire pour présenter son parcours auprès des apprentis en brevet professionnel (BP) Installations et équipements électriques. « À la sortie du collège, j'ai travaillé en tant que manoeuvre dans l'entreprise d'électricité de mon père. Je m'occupais de nettoyer le chantier, je faisais des trous dans les murs... cela ne m'a pas plu, j'ai donc préféré reprendre mes études ».

Adrien s'inscrit alors en CAP préparation et réalisation d'ouvrages électriques et enchaîne sur un BP Installations et équipements électriques, avant de devenir papa d'une petite fille. Un heureux événement qui le motive à poursuivre ses études en métropole. Il s'installe avec sa petite famille dans la région Pays de Loire, qui, pour répondre à la demande dans ce secteur, innove cette année-là en mettant en place un BTS électrotechnique en un an.

Sélectionné pour suivre la formation, Adrien échoue malheureusement aux examens. L'année suivante, il tente à nouveau sa chance. Il s'inscrit en BTS sous sa formule classique sur deux ans et finance ses études en travaillant en parallèle.

Il décroche cette fois le diplôme et poursuit aujourd'hui sa formation en licence "génie électrique" « Lors de mon intervention en août dernier, j'ai tenté de rassurer les apprentis qui hésitent à quitter la Nouvelle-Calédonie pour poursuivre leurs études. Ils sont inquiets de quitter leurs familles, de louper des événements importants, ils craignent aussi le climat... Mais c'est malheureux de s'arrêter en BP si l'on peut aller plus loin. Avec une licence, on n'a pas les mêmes responsabilités dans une entreprise, en poursuivant ses études quelques années, on peut vite monter ! ». L'ancien apprenti, qui espère avoir motivé quelques candidats, a été accueilli au CFA par un auditoire attentif et curieux.

ENTRETIEN AUTOMOBILE ... PASSEZ À L'ACTION !

SANS RDV **DEVIS GRATUIT**

MECAUTO
GARAGE AUTOMOBILE

12, Rue Réaumur - Ducos Tél. : 77 37 56
mecaautosarl@lagoon.nc Tél. : 24 01 38

ACTION FRAICHEUR BILAN CLIM RECHARGE GAZ R134 + CONTRÔLE DES PRESSIONS + CONTRÔLE SYSTÈME	ACTION CONFORT ACHAT DE 2 AMORTISSEURS = 50% SUR LE MONTAGE ACHAT DE 4 AMORTISSEURS = MONTAGE OFFERT	ACTION VITALE VOTRE KIT DE DISTRIBUTION COURROIE + TENDEUR MONTAGE COMPRIS À PARTIR DE 19 500 FR\$*
ACTION ENTRETIEN FORFAIT RÉVISION HUILE 10W40 + FILTRE HUILE + 36 POINTS CONTRÔLE* 5 995 FR\$*	ACTION VISIBILITÉ POUR L'ACHAT DE TOUS ESSUIE-GLACES OFFERTS	ACTION FREINS DISQUES DE FREIN -20% VOS PLAQUETTES DE FREIN MONTAGE COMPRIS 4500 F*

Des initiations gratuites

LE PASSEPORT POUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE VOUS PERMET DE SUIVRE LES TENDANCES EN TERMES D'INFORMATIQUE, D'INTERNET ET D'EXPÉRIENCE UTILISATEURS.

• Parcours InfoTic

Des séances de sensibilisation aux technologies de l'information & de la communication sur des sujets d'actualité et adaptées à vos demandes. Les 6 réunions collectives vous permettent de vous informer sur les outils numériques qui existent et que vous pouvez utiliser dans le cadre de votre activité professionnelle.

- 1 - Les sites Internet et les services en ligne utiles pour mon entreprise en Nouvelle-Calédonie
- 2 - Démonstration des logiciels Eurêka (devis, facture et tenue de compte)
- 3 - Mon entreprise sur Internet
- 4 - Communiquer sur les réseaux sociaux
- 5 - Sécuriser mon système informatique
- 6 - Les logiciels adaptés à mon entreprise

Durée des sessions : 1h30



• Parcours Pr@Tic

Des ateliers « pratiques » pour « toucher » la mobilité sur smartphones et tablettes numériques afin de découvrir les nouvelles technologies et de vous familiariser à ces nouveaux outils.

Durée des sessions : 2h30 avec 4 participants maximum par ateliers.

• Parcours Cre@Tic

Des entretiens individuels d'accompagnement et de conseil, pour développer la visibilité et la présence des entreprises artisanales sur le web (sites Internet, pages Facebook, etc.).



À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevrez votre carte « Passeport pour l'Économie Numérique » qui vous permettra de bénéficier d'avantages avec nos partenaires.



Nouméa Sessions InfoTIC

Démonstration des logiciels Eureka

Jeudi	22 octobre	16h00 - 17h30
Jeudi	5 novembre	16h00 - 17h30
Jeudi	26 novembre	16h00 - 17h30
Jeudi	10 décembre	16h00 - 17h30

Les logiciels adaptés à mon entreprise

Mardi	13 octobre	16h00 - 17h30
Mardi	1er décembre	16h00 - 17h30

Mon entreprise sur Internet

Mardi	10 novembre	16h00 - 17h30
-------	-------------	---------------

Sécuriser mon système informatique

Mardi	3 novembre	16h00 - 17h30
Mardi	15 décembre	16h00 - 17h30

Communiquer sur les réseaux sociaux

Mardi	17 novembre	16h00 - 17h30
-------	-------------	---------------

Les sites Internet et les services en ligne utiles pour mon entreprise

Mardi	20 octobre	16h00 - 17h30
Mardi	8 décembre	16h00 - 17h30

Nouméa sessions Pr@TIC

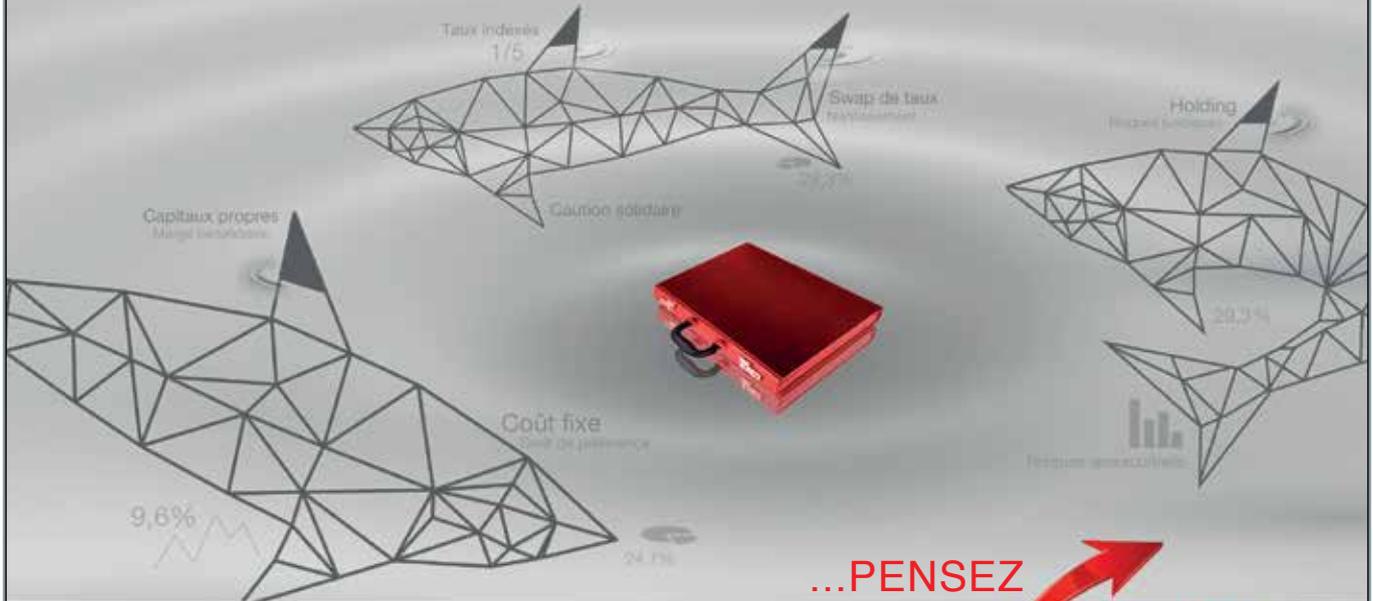
Mardi	27 octobre	15h00 - 17h00
Mardi	24 novembre	15h00 - 17h00

PASSEPORT
pour l'Économie Numérique

+ d'infos :

28 23 37 ou espace.communication@cma.nc

TRANSACTIONS / ACHATS / VENTES D'ENTREPRISES
ÉVITEZ LES EAUX TROUBLES...



...PENSEZ
ACTION
ENTREPRISES
TRANSACTIONS

Vos projets méritent d'être accompagnés.

ACTION ENTREPRISES
 30 route de la Baie des Dames - Ducos centre - 98800 Nouméa
 Tél : 24 14 41 - Mob : 76 99 67 - www.action-entreprises.nc

ROBUSTESSE - FIABILITE - PERFORMANCE



ISUZU TRUCK 3,5T
 AU PRIX EXCEPTIONNEL DE
3 995 000 FHTGI*

NOUVEAU ISUZU D-MAX
 DISPONIBLE EN SIMPLE OU DOUBLE CABINE
 AU PRIX DE
2 795 000 FHTGI*

ISUZU TRUCK 8T
 AU PRIX EXCEPTIONNEL DE
5 795 000 FHTGI*



ISUZU PRO Jérôme Cervilla au **72 01 72**

Offres réservées aux professionnels. Prix hors frais de mise à la route (25 000 pour un D-Max, 45 000* pour les Trucks), et éco-participation (3 500*). Photos non contractuelles.

Un artisan sur Internet

L'entreprise **LASER ART PACIFIC** réalise des gravures personnalisées au laser sur bois et tout autre matériau comme le plexiglas, le verre, le bénitier, la pierre, la nacre, le PVC, la résine... etc

Dans son atelier à Ducos, Yoann Henry, menuisier ébéniste de métier, réalise aussi des objets en bois : supports de cartes de visite, badges, coffrets stylos, dessous de verres, albums photos, porte-clefs, plaques et numéros d'habitations (dont des modèles qui brillent la nuit), de la signalétique (extérieure ou pour des hôtels et restaurants), des trophées sportifs, des plaques funéraires ou commémoratives... Le professionnel réalise aussi des meubles sur mesure : cuisine, salle de bain, mobilier et objets de décoration.

Retrouvez ses créations en images sur son site Internet www.lap.nc ou sur sa page facebook : laser art pacific



Economiser l'énergie de son ordinateur et réduire sa facture d'électricité.

La consommation annuelle moyenne d'électricité d'un ordinateur représente environ 219 kWh/an. Ce chiffre varie de façon importante en fonction du type d'appareil et de l'utilisation qui en est faite. Par exemple, les ordinateurs portables sont les moins énergivores. Ils consomment en moyenne 50 à 80% d'énergie de moins qu'un ordinateur fixe. Pour savoir quels sont les ordinateurs les plus économes, comment paramétrer votre ordinateur pour qu'il consomme moins d'énergie ou encore quel label privilégier à l'achat, **connectez-vous sur les sites www.consommerdurable.com ou www.consoGlobe.com (rubriques « économie d'énergie » ou « énergies »).**

Site utile

Depuis le mois d'avril 2015, Bpifrance Université propose gratuitement des formations en ligne courtes et ciblées sur la gestion, le financement, le marketing, la stratégie d'entreprise...destinées aux entrepreneurs, sur simple inscription.



Chaque module (ex : « Évaluer une entreprise », « Vendre plus, plus vite et mieux », « mode d'implantation à l'international », etc.) dure moins de 30 minutes et est découpé en différentes séquences vidéos interactives illustrées de témoignages d'entrepreneurs. À terme, l'objectif est de couvrir l'ensemble des problématiques rencontrées au quotidien par un chef d'entreprise, en fonction des besoins exprimés par les dirigeants eux-mêmes sur la plateforme d'e-learning. **Plus d'infos sur www.bpifrance-universite.fr**

Échéances **fiscales et sociales**

LES DATES INDIQUÉES SONT LES DATES D'EXIGIBILITÉ PAR LA PAIERIE DU TERRITOIRE, AVANT LE :

• **10 octobre 2015** | **MUTUELLE DU COMMERCE**

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de septembre 2015

• **15 octobre 2015** | **HUMANIS**

- Dépôt de la déclaration et paiement des cotisations Arrco + Agirc du 3^e trimestre

• **20 octobre 2015** | **MUTUELLE DES PATENTÉS ET LIBÉRAUX**

- Prélèvement cotisation du mois de novembre 2015 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel

• **31 octobre 2015** | **CAFAT**

- Dépôt de la déclaration et paiement des cotisations CAFAT du 3^e trimestre

• **31 octobre 2015** | **TSS**

- Dépôt et paiement de la TSS du 3^e trimestre pour les entreprises soumises au régime de l'IS et du RS

• **31 octobre 2015** | **IMPÔTS SUR LE REVENU**

- S'adresse aux personnes physiques ayant un revenu et n'ayant pas opté pour un paiement mensuel ou par le prélèvement à échéance. Le montant de solde à payer figure sur l'Avis d'Imposition

• **31 octobre 2015** | **IS**

- Dépôt de la liasse fiscale des entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés et clôturant leurs comptes au 30/06/2015
- Paiement du solde de l'IS 2015 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 30/06/2015
- Paiement du 1^{er} acompte de l'IS 2016 pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant au 31/03/2016
- Paiement du 2^{ème} acompte de l'IS 2015 pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant au 30/11/2015

• **10 novembre 2015** | **MUTUELLE DU COMMERCE**

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois d'octobre 2015

• **20 novembre 2015** | **MUTUELLE DES PATENTÉS ET LIBÉRAUX**

- Prélèvement cotisation du mois de décembre 2015 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel

• **30 novembre 2015** | **IS**

- Dépôt de la liasse fiscale des entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant leur exercice au 31/07/2015
- Paiement du solde de l'IS 2015 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/07/2015
- Paiement du 1^{er} acompte de l'IS 2016 pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant au 30/04/2016
- Paiement du 2^{ème} acompte de l'IS 2015 pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant au 31/12/2015

ENTREPRISE DE TRANSPORT NADOBA



Tribu du Bangou, Païta - Tél./Fax : 35 42 70 - Mob : 79 34 23

Le besoin de trésorerie

Qu'est-ce qu'un besoin de trésorerie

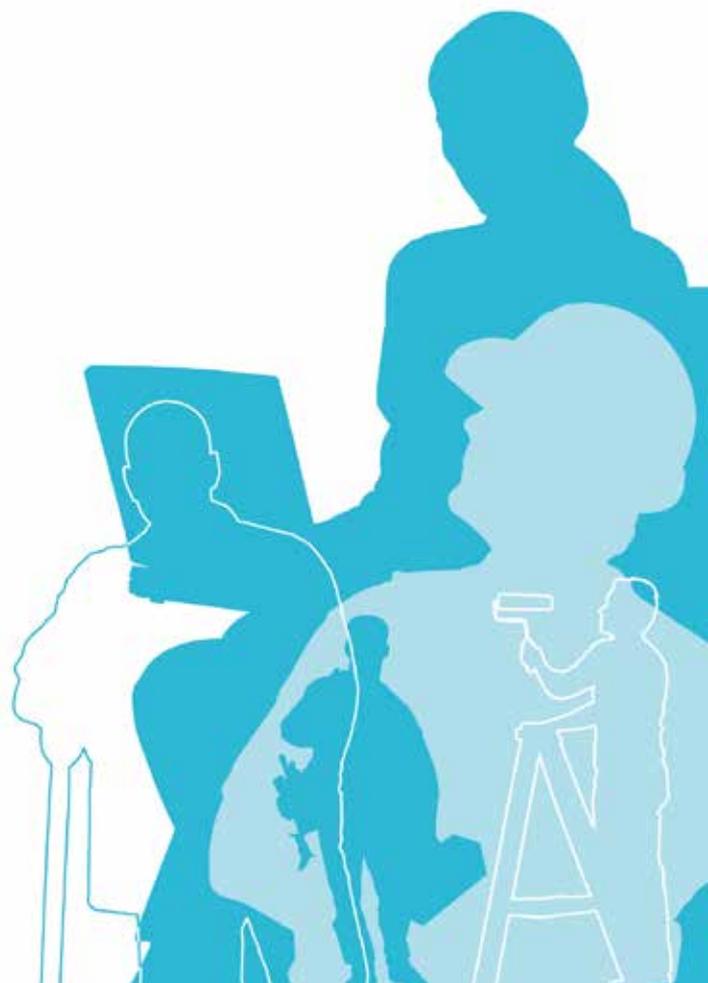
La trésorerie est la somme d'argent qui reste sur le compte bancaire, compte tenu de la somme déposée au moment de l'ouverture du compte, modifiée au fur et à mesure par différentes opérations (retraits, chèques, dépôts, prélèvements, etc.). Ce solde, qui ne cesse de varier, est en principe positif et donc disponible sur le compte. Mais il peut arriver que la trésorerie soit négative : le compte est débiteur (on doit de l'argent à la banque) et on parle alors d'un « besoin de trésorerie ».

Le mieux est de prendre rendez-vous avec votre conseiller bancaire dans les plus brefs délais, si vous prévoyez un besoin de trésorerie. Apportez-lui les éléments comptables et commerciaux dont vous disposez (tableaux de bord, devis signés, derniers bilans, plan de trésorerie prévisionnel, ...) pour évoquer ensemble la capacité de votre entreprise à faire face à ses engagements. Même si vous ne disposez pas de nombreux éléments, il est important d'anticiper ces situations avec votre banquier.

Les origines d'un besoin de trésorerie

L'évolution des besoins en trésorerie est un des éléments d'appréciation de l'état de santé de votre entreprise. Différentes causes peuvent être à l'origine d'une détérioration de votre trésorerie :

- Croissance rapide du chiffre d'affaires avec une marge commerciale insuffisante ;
- Activité devenue déficitaire (prévision de pertes en fin d'exercice) ;
- Charges trop élevées (loyers, salaires, charges sociales, etc.) ;
- Prélèvements de l'exploitant trop importants ;
- Accroissement du stock ;
- Augmentation du délai de paiement des clients (ou impayé d'un client important) ;
- Réduction du délai de règlement accordé par les fournisseurs ;
- Financement inadapté ou insuffisant pour certains investissements ;
- Endettement global excessif.



Le tableau de bord

Le suivi de la trésorerie est vital pour l'entreprise : l'insuffisance de trésorerie peut en effet la mettre en difficulté, voire en danger.

Il est donc indispensable de tenir un tableau qui récapitule les mouvements quotidiens et qui permette d'anticiper la situation à venir. Il faut pour cela prévoir les règlements que l'entreprise attend (clients) et ceux qu'elle doit faire (fournisseurs, caisses sociales, impôts), tout en tenant compte de leurs dates d'échéance. Ce tableau doit comprendre également vos investissements et charges courantes.

L'ensemble de ces données forme votre tableau de bord qui permet de connaître l'état actuel et futur de votre trésorerie et d'anticiper ainsi un éventuel besoin de trésorerie.

Comment limiter le besoin de trésorerie ?

Il faut essayer de réduire le plus possible les décalages de trésorerie, et pour cela :

- Établir et envoyer les factures dès la prestation réalisée ;
- Préciser les délais de règlement aux clients (essayer de les réduire s'ils sont trop importants), assurer le suivi des paiements et mettre en place un système de relance efficace ;
- Limiter les stocks au niveau nécessaire ;
- Essayer d'obtenir des fournisseurs des délais de paiement plus longs.

Les solutions proposées par la banque

Votre entreprise manque de trésorerie lorsque les crédits et les avoirs à sa disposition sont insuffisants pour payer les salariés, les fournisseurs et les autres créanciers (les caisses sociales, le Trésor public, etc.) aux dates prévues.

Si ce besoin de trésorerie est ponctuel, la banque peut le financer par une facilité de caisse, c'est-à-dire une autorisation de débit passer en compte. Dans le cas où ce besoin se révèle permanent, la banque dispose de financements spécifiques : escompte de traites, de factures...

Parfois, un découvert autorisé - nécessitant une autorisation préalable - peut financer le besoin.

Ces divers crédits seront mis en place une fois identifiée l'origine des besoins : décalage entre vos encaissements et décaissements, financement du stock, du poste client.

Les concours proposés

• La facilité de caisse

Lorsque le besoin de trésorerie est ponctuel, la banque autorise quelques jours de solde débiteur par mois : ce mode de financement, appelé facilité de caisse, est fréquemment utilisé.

• Le découvert autorisé

Pour des besoins de financement bien identifiés, l'entreprise peut avoir recours au découvert avec un maximum autorisé (plus d'un mois consécutif de solde débiteur). Pour ces deux concours bancaires, facilité de caisse et découvert autorisé, un plafond est

déterminé à l'avance et l'entreprise paye des agios (intérêts débiteurs) calculés sur les sommes avancées par la banque, et ce, sur la durée de cette avance.

Lorsque le besoin de trésorerie est lié aux délais de paiement accordés à vos clients, la banque peut vous proposer de le financer au vu d'effets de commerce ou de factures.

• L'escompte

Sur présentation à la banque d'une traite (lettre de change), signée et acceptée par le tiré - c'est-à-dire en accord avec votre client -, la banque peut vous avancer immédiatement la somme correspondante, avant l'échéance prévue, moyennant le paiement d'intérêts bancaires. La banque se remboursera à l'échéance de la traite, par son paiement.

• Le financement des marchés publics ou privés

Pour les professionnels qui travaillent dans ces secteurs. Les délais de règlement sont parfois très importants. La banque propose un crédit de trésorerie adapté : l'avance sur facture, régie par la Loi DAILLY.



Cette fiche a été élaborée avec le concours de la Banque Calédonienne d'Investissement
Internet : www.bci.nc

Salaire Minimum, valeur du point et jours fériés et chômés

SMG ▶ SALAIRE MINIMUM GARANTI ▶ 904,81 F PAR HEURE - 152 912 F PAR MOIS (BASE 169H)

SMAG ▶ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ▶ 769,09 F PAR HEURE - 129 977 F PAR MOIS (BASE 169H)

• **BTP**

- Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2015 : **898 F** (Avenant n°36 du 17 mars 2015 (modifiant l'avenant n°30 - «Assistant Hygiène Sécurité Environnement») - Etendu par arrêté n°2015-1479/GNC du 28/07/2015 (JONC n°9182 du 06/08/2015) - (Avenant n°35 du 21 janvier 2015 - Etendu par arrêté n° 2015-615/GNC du 21 avril 2015 (JONC n° 9150 du 30 avril 2015) (Avenant n°33 du 28 juillet 2014 portant création d'un certificat de qualification professionnelle «Chargé de chantier» et avenant n°34 du 13 novembre 2014 portant création d'un certificat de qualification professionnelle «Technicien supérieur en maintenance d'engin» - Etendu au JONC n° 9131 du jeudi 5 mars 2015)
- Jours fériés et chômés : **8 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** ▶ 1^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1^{er} mai • Ascension • 14 juillet • 15 août • 11 novembre • 25 décembre

• **Boulangerie**

- Valeur du point à compter du 1^{er} février 2015 : **912 F** (Avenant n° 18 du 10 février 2015 - Etendu par arrêté n° 2015-613/GNC du 21 avril 2015 (JONC n° 9150 du 30 avril 2015)
- Jours fériés et chômés : **4 jours, avenant n° 11 article 5 du 22/10/07** ▶ 1^{er} janvier • 1^{er} mai • 2 jours variables fixés en entreprise

• **Coiffure**

- Valeur du point à compter du 1^{er} février 2015 : **954 F** (Avenant n° 18 du 12 janvier 2015 - Etendu par arrêté n° 2015-619/GNC du 21 avril 2015 (JONC n° 9150 du 30 avril 2015)
- Jours fériés et chômés : **Aucun jour férié chômé dans l'accord ni négocié** ▶ 1^{er} mai (obligatoire AIT)

• **Commerce et divers**

- Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2015 : **785 F** (Avenant n°38 du 18 novembre 2014 - Etendu au JONC n°9131 du 5 mars 2015) - (Avenant

n°37 du 13 novembre 2014 portant création d'un certificat de qualification professionnelle «Technicien supérieur en maintenance d'engin» - Etendu au JONC n° 9131 du jeudi 5 mars 2015)

- Jours fériés et chômés : **7 jours obligatoires, article 28 de l'accord remplacé par l'avenant salarial n°33** ▶ 1^{er} janvier • 6 avril (Pâques) • 1^{er} mai (Fête du Travail) • 25 mai (Pentecôte) • 14 juillet • 24 septembre • 25 décembre (Noël)

• **Esthétique**

- Valeur du point à compter du 1^{er} avril 2014 : **1070 F** (Avenant n° 9 du 17 février 2014 - Etendu au JONC n°9054 du 29 juillet 2014)
- Jours fériés et chômés : **7 jours déterminés à l'article 40 de l'accord** ▶ 1^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1^{er} novembre • 25 décembre

• **Hôtels - Bars - Cafés...**

- **Voir grille salariale (Rémunération par catégorie)** Modification de l'article 21 / la prime d'assiduité à compter du 1^{er} janvier 2015 (Avenant n° 22 du 26 novembre 2014 - Etendu au JONC n°9131 du 5 mars 2015)
- Jours fériés et chômés : **8 jours déterminés à l'article 25 de l'accord et modifié par l'avenant n°21 du 9 avril 2014** ▶ 1^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1^{er} mai • 14 juillet • 15 août (peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste par négociation interne à l'entreprise. Cette substitution sera par contre définitive une fois actée) • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre

• **Industrie**

- Valeur du point à compter du 1^{er} février 2015 : **770 F** et modif coeff. Hiérarchiques (Avenant salarial n°29 du 20 février 2015 - Etendu par arrêté n° 2015-617/GNC du 21 avril 2015 (JONC n° 9150 du 30 avril 2015)
- Jours fériés et chômés : **8 jours déterminés à l'article 26 de l'accord remplacés par l'article 4 de l'avenant n°27** ▶ 1^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1^{er} novembre • 25 décembre

• **Industries extractives mines et carrières**

- Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2015 : **731 F** et modif coeff. Hiérarchiques (Avenant n°19 du 22 décembre 2014 - Etendu par arrêté n° 2015-611/GNC du 21 avril 2015 (JONC n° 9150 du 30 avril 2015)
- Jours fériés et chômés : **6 jours, article 25 de l'accord/3 jours obligatoires** ▶ 1^{er} janvier • 1^{er} mai • 25 décembre et 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise

• **Transport sanitaire**

- Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2015 : **1055 F** et modif. coeff. hiérarchique (Avenant n° 12 du 8 décembre 2014 - Etendu au JONC n° 9131 du jeudi 5 mars 2015)
- Jours fériés et chômés : **7 jours déterminés à l'article 47 de l'accord** ▶ 1^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1^{er} novembre • 25 décembre

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier • lundi de Pâques • 1^{er} mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël** Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Nos permanences et visites d'entreprises

PERMANENCES

Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes. Horaires 9h - 11h30

• PROVINCE SUD

- **BOULOUPARIS** sur rendez-vous
- **BOURAIL** (à l'antenne de la province Sud) • jeudi 29 octobre • jeudi 12 novembre • jeudi 26 novembre • mercredi 9 décembre • jeudi 10 décembre
- **THIO** (à la mairie) • vendredi 23 octobre • vendredi 20 novembre

Contact CMA ▶ Christian Fuzivala ▶ **Tél. 46 52 86**

- **ÎLE DES PINS** (à la mairie) • mardi 20 octobre

Contact CMA ▶ Christelle Vanhee ▶ **Tél. 28 23 37**

• PROVINCE NORD

- **CANALA** (à la Pépinière d'entreprises de Canala) • mardi 20 octobre • mardi 1^{er} décembre

Contact CMA ▶ Christian Fuzivala ▶ **Tél. 46 52 86**

- **HIENGHÈNE** (à la mairie) • vendredi 6 novembre
- **HOUAÏLOU** (à la mairie) • mardi 20 octobre • mardi 17 novembre

Contact CMA ▶ Audrey Poabaty ▶ **Tél. 42 74 82**

- **POUEBO** (à l'annexe de la mairie) • mardi 17 novembre
- **POUM** (à la mairie) • vendredi 30 octobre
- **OUEGOA** (à la mairie) • mardi 3 novembre

Contact CMA ▶ Arielle Pindon ▶ **Tél. 47 68 56**

• PROVINCE ILES LOYAUTES

- **LIFOU** (à la case de l'entreprise) • vendredi 30 octobre • jeudi 19 novembre • vendredi 20 novembre • jeudi 3 décembre • vendredi 4 décembre

Contact CMA ▶ Jocelyne Houmbouy ▶ **Tél. 28 23 37**

VISITES

Un agent CMA se déplace dans votre entreprise l'après-midi. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes :

• PROVINCE SUD

- **BOULOUPARIS** • vendredi 6 novembre • vendredi 4 décembre
- **BOURAIL** • jeudi 29 octobre • jeudi 12 novembre • jeudi 26 novembre • mercredi 9 décembre • jeudi 10 décembre
- **THIO** • vendredi 23 octobre • vendredi 20 novembre

Contact CMA ▶ Christian Fuzivala ▶ **Tél. 46 52 86**

- **ÎLE DES PINS** • mardi 20 octobre

Contact CMA ▶ Christelle Vanhee ▶ **Tél. 28 23 37**

• PROVINCE NORD

- **CANALA** • mardi 20 octobre • mardi 1^{er} décembre
- Contact CMA ▶ Christian Fuzivala ▶ **Tél. 46 52 86**
- **HIENGHÈNE** • vendredi 6 novembre
- **HOUAÏLOU** • mardi 20 octobre • mardi 17 novembre
- Contact CMA ▶ Audrey Poabaty ▶ **Tél. 42 74 82**
- **POUEBO** • mardi 17 novembre
- **POUM** • vendredi 30 octobre
- **OUEGOA** • mardi 3 novembre
- Contact CMA ▶ Arielle Pindo ▶ **Tél. 47 68 56**

• PROVINCE ILES LOYAUTÉ

- **LIFOU** • vendredi 30 octobre • jeudi 19 novembre • vendredi 20 novembre • jeudi 3 décembre • vendredi 4 décembre
- **MARE** • mercredi 9 décembre
- **OUEVA** • vendredi 27 novembre

Contact CMA ▶ Jocelyne Houmbouy ▶ **Tél. 28 23 37**



CE STAGE DE 2 JOURS permet à tout nouvel artisan - quel que soit son statut juridique - d'obtenir les informations et outils indispensables au bon démarrage de son activité. Son prix est compris dans les frais d'inscription au Répertoire des Métiers.

Lieux : CMA-NC de Nouméa et ses antennes de La Foa, Koné, Koumac et Poindimié.

Horaires : de 8 h à 11h30 et de 13h à 16h

■ **À Nouméa :** tous les mardis et mercredis, tous les jeudis et vendredis
Inscription ▶ **Tél. 28 23 37**

■ **À La Foa :** mardi 27 et mercredi 28 octobre • mardi 17 et mercredi 18 novembre • mardi 15 et mercredi 16 décembre
Inscription ▶ **Tél. 46 52 86**

■ **À Poindimié :** mercredi 21 et jeudi 22 octobre • jeudi 10 et vendredi 11 décembre
Inscription ▶ **Tél. 42 74 82**

■ **À Koumac :** mardi 20 et mercredi 21 octobre • mardi 24 et mercredi 25 novembre
Inscription ▶ **Tél. 47 68 56**

■ **À Koné :** mercredi 28 et jeudi 29 octobre • mardi 24 et mercredi 25 novembre • mercredi 16 et jeudi 17 décembre
Inscription ▶ **Tél. 47 30 14**

■ **À Lifou :** mercredi 28 et jeudi 29 octobre
Inscription ▶ **Tél. 28 23 37**

J.D.B

TOUS TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT

- Fosses septiques
- Bacs à graisse
- Débouchage et nettoyage canalisations
- Récupération hydrocarbures
- Gestion des eaux



Tél. **76 26 41 • 42 41 53** • J.D.B ASSAINISSEMENT (Jack BERNANOS) • BP 148 - 98833 VOH

La cuisine, c'est notre passion...

RCN est une cuisine centrale qui produit des repas pour :

- *Les collectivités public (écoles, collège et autres centres de formation) et privées (sociétés, base vie, crèche, ...)*
- *Mais aussi les particuliers (services de gamelles en cours)*



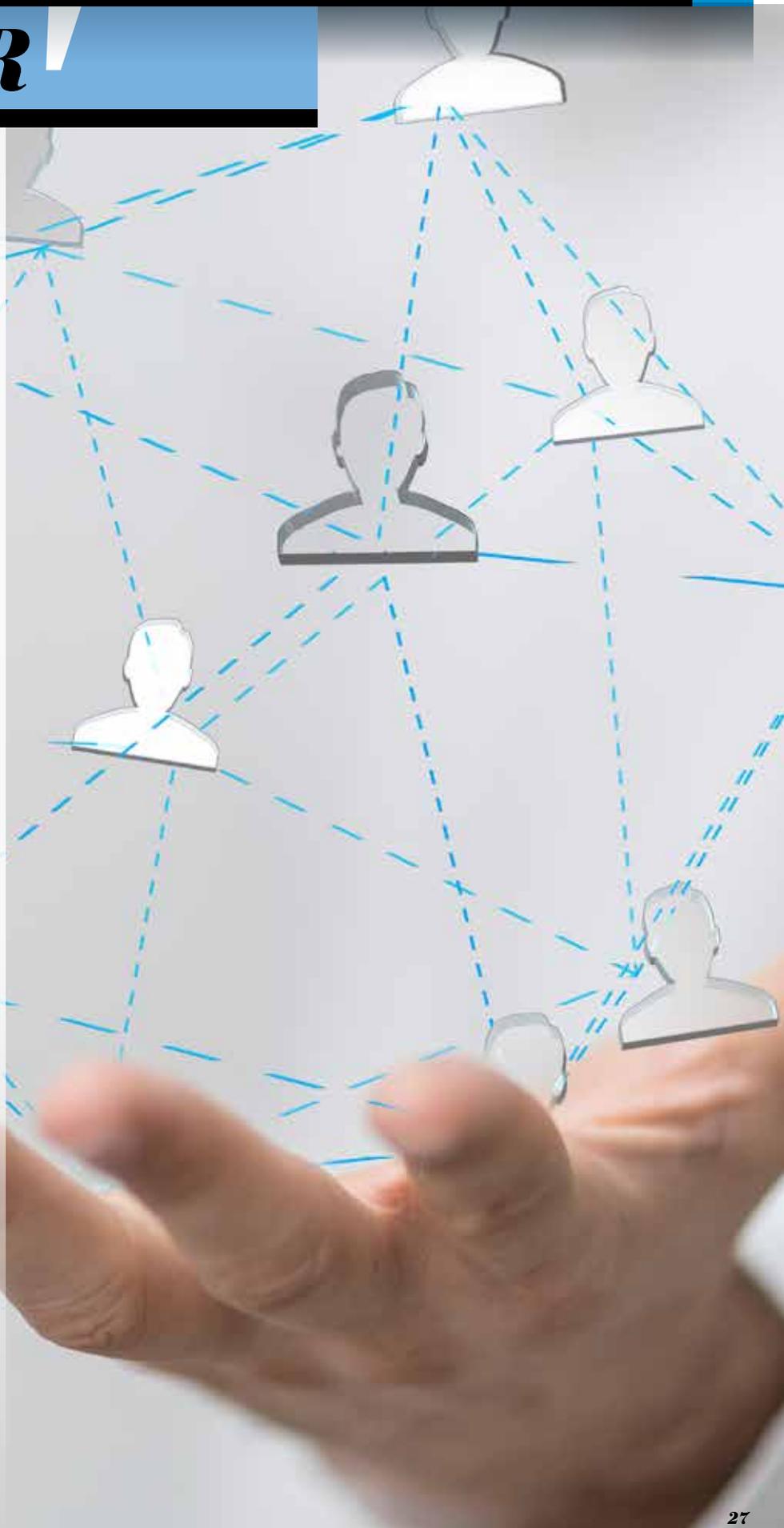
Contact : 47 57 80
BP 283 98825 Pouembout
mail : contact@rcn.nc
N° agrément : AH-11-121

Chaque entreprise artisanale, à tous les stades de son développement, est confrontée à des problématiques d'ordre organisationnel, administratif, financier, commercial... Et à chacune de ces problématiques correspond une ou plusieurs solutions, un ou plusieurs interlocuteurs, capables de répondre à vos projets, vos besoins, vos doutes et vos interrogations. La Nouvelle-Calédonie compte en effet un grand nombre d'acteurs agissant pour l'entreprise. Une chance pour les artisans qui peuvent ainsi bénéficier d'appui au cas par cas et de dispositifs diversifiés.

Un réseau pour vous soutenir

Mais... comment savoir à qui s'adresser, et à quel moment de la vie de l'entreprise ? En poussant la porte de votre Chambre de métiers et de l'artisanat ! Car elle travaille au sein d'un vaste réseau de partenaires, publics et privés : institutions, associations, financeurs... et agit de concert avec ceux qui peuvent, chacun à leur niveau, vous fournir les solutions adéquates. Nos agents économiques savent vous écouter, puis vous conseiller et vous orienter vers ces interlocuteurs.

NE PAS RESTER SEUL, en contactant votre CMA, voilà le bon réflexe ! **INFOMETIERS** vous donne dans ce dossier un aperçu, non exhaustif, du réseau de soutien aux entreprises. Vous y trouverez également en bonus les outils pratiques mis à votre disposition par votre chambre consulaire.



Optimiser son organisation

Faire les bons choix, au bon moment est un gage de pérennité. L'organisation est alors la clé de voûte de votre réussite. Car au-delà de votre activité, vous êtes amenés à gérer l'aspect administratif et relationnel avec les partenaires, fournisseurs ou banquiers, mais aussi à déclarer et payer les cotisations sociales, ou encore suivre les comptes ...

POUR VOUS AIDER : N'hésitez pas à demander un appui à vos conseillers CMA et à vous informer sur vos droits et obligations. **La CMA**, vous propose des services de conseils gratuits et confidentiels. Avec ou sans rendez-vous, nos agents vous reçoivent, ou vous proposent une visite de votre entreprise. Ils vous aiguillent vers les interlocuteurs pertinents selon votre situation, et vous offrent un suivi personnalisé.

OUTIL PRATIQUE CMA :

Le diagnostic de l'organisation administrative de l'entreprise conçu par la CMA-NC. Réalisé gratuitement et à votre demande par un de nos conseillers, il vous permettra d'améliorer le fonctionnement de votre activité au quotidien. Les forces et les faiblesses de votre organisation administrative seront mises en évidence et des pistes d'amélioration pour l'optimiser vous seront proposées via un support écrit. Suite à ce diagnostic, vous serez conseillé, et orienté vers des outils utiles à votre entreprise.

Booster sa force commerciale

Prospecter, proposer des prix justes, établir des devis efficacement et rapidement, structurer ses relations clients, fidéliser sa clientèle, répondre aux appels d'offre, assurer sa présence sur le web... L'aspect commercial est chronophage, mais crucial pour pérenniser votre activité.

POUR VOUS AIDER : **Les provinces**, à travers leur code d'aides aux entreprises, proposent des subventions pour développer la communication commerciale ou la prospection export.

L'Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (**ADECAL**), via son incubateur d'entreprises innovantes, s'attèle à accompagner les porteurs de projets innovants.

Si vous cherchez des collaborations productives, et souhaitez créer des synergies, mutualiser des moyens et mener des réflexions communes entre entreprises d'un même secteur d'activité, rejoignez l'une des **grappes d'entreprises** calédoniennes. Elles sont actuellement au nombre de 8 dans les filières liées à la maintenance industrielle, l'agro-alimentaire, les énergies renouvelables, la valorisation des déchets, le bois, le numérique, le monde maritime, ou encore l'export.

Information, sensibilisation, accompagnement, promotion ou formation : **la CMA** a une large offre de services, la plupart gratuits, et adaptés à l'entreprise artisanale.

OUTILS PRATIQUES CMA :

Pour les artisans du bâtiment : **Méthode PrixBAT**, pour vous permettre de calculer des prix justes dans 9 corps de métiers du bâtiment, et **PACK PRO BATIMENT**, 4 rendez-vous gratuits d'1h30 pour s'informer entre professionnels et optimiser l'exercice de son activité.

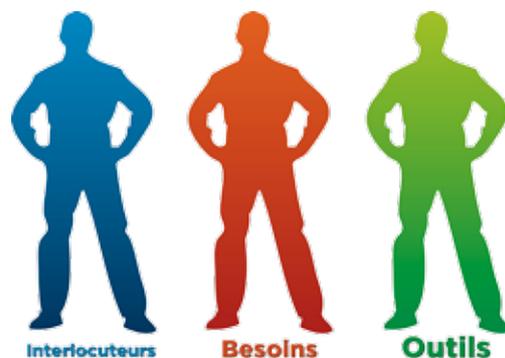
Les salons organisés par la Maison des artisans (ex : Salons de la Gastronomie, Habitat Déco, BAT expo, Artisanat d'art etc...) ainsi que **les marchés et foires locales** : partenaire des foires de Bourail et du Pacifique, la CMA propose des aides pour louer un stand aux artisans qui souhaitent exposer.

Le Passeport pour l'Economie Numérique permet de découvrir gratuitement les outils et usages du numérique pour votre entreprise, à travers 6 modules, dont « Communiquer sur les réseaux sociaux », et « mon entreprise sur Internet ».

Les formations proposées par le Centre de formation de l'artisanat abordent l'aspect commercial de votre métier d'artisan, en particulier : « Calculer mes tarifs », « créer sa page facebook » et « création de supports de communication ».

Maîtriser sa gestion

Tenir ses comptes c'est pouvoir dialoguer avec son banquier, obtenir des financements,



bénéficier de la défiscalisation, savoir quand embaucher, payer ses taxes et impôts, ou encore savoir si changer de statut juridique est opportun.

POUR VOUS AIDER :

Faites appel aux professionnels : **comptables, conseillers en gestion, conseillers juridiques, ...** Ils vous apportent leur expertise pour vous aider à faire les bons choix. En provinces Nord et Sud, le **CEGESMET** (Centre de gestion des métiers) est une structure associative rattachée à votre CMA qui a pour mission la réalisation des comptabilités et le conseil en gestion pour ses artisans adhérents. En province des Iles Loyauté, la **Case de l'entreprise**, basée à Lifou, réalise également les comptabilités des entreprises adhérentes.

OUTILS PRATIQUES CMA :

Logiciel EUREKA DEVIS FACTURES : conçu par votre CMA, ce logiciel est très simple d'utilisation et permet de calculer vos prix, de réaliser des devis et factures conformes à la réglementation, et de suivre les règlements des clients.

Méthode de tenue simplifiée des comptes, avec le **Livre de Tenue Simplifiée des Comptes** en version papier, et le **logiciel EUREKA tenue de comptes** en version informatique. Conçu pour les entreprises artisanales soumises au régime du forfait, ce logiciel permet d'éditer des tableaux de bords, de connaître le solde de votre trésorerie, de suivre vos crédits clients...etc

Pour aller plus loin, **le stage de gestion** (niveau 1, niveau 2) du Centre de formation de l'artisanat permet de découvrir ou redécouvrir de façon très accessible les bases de la gestion et de savoir lire et utiliser vos documents comptables.

Trouver des financements

Vous souhaitez financer un investissement, un besoin de trésorerie, obtenir des subventions, consolidez vos fonds propres ? Selon votre projet, votre situation géographique, votre activité...diverses solutions s'offrent à vous.

POUR VOUS AIDER :

Si **la CMA** n'intervient pas en tant que financeur, elle vous permet **de mettre toutes les chances de votre côté** en précisant votre besoin, en mettant en adéquation votre demande avec les attentes des financeurs, en vous orientant vers les bons interlocuteurs et en vous accompagnant dans le montage de votre dossier. La CMA participe également aux comités d'agrément de certaines structures d'aide comme Initiative NC, et soutient les dossiers qu'elle instruit auprès des partenaires financiers.

- **Pour un crédit bancaire**, la CMA peut vous accompagner pour faire votre prévisionnel. Sollicitez ensuite les **banques locales** (Société Générale, BCI, BNC et BNP).
- **Pour faciliter votre accès au crédit et consolider vos fonds propres** l'association **Initiative NC** (INC) attribue des prêts d'honneur (prêt personnel sans intérêt ni garantie) en complément d'un prêt bancaire.

Les entreprises implantées en province Nord peuvent, elles, bénéficier **d'un fonds d'amorçage Bred**, sous forme de prêt personnel à taux zéro, sur 5 ans maximum et d'un montant de 1MF à 3MF, pour conforter un apport personnel, en complément d'un prêt bancaire.

- **Si vous n'avez pas accès au crédit bancaire**, vous pouvez vous tourner vers **PADIE** qui propose des prêts d'honneur (sans intérêt) couplés à des microcrédits (avec un garant nécessaire sur 50% du montant emprunté).
- **Pour obtenir un crédit à un taux préférentiel**, il existe le taux de réescompte qui peut être octroyé en demandant une cotation auprès de l'Institut d'Emission d'Outre-mer (**IEOM**) et en fournissant une tenue de comptes.
- **Pour garantir votre emprunt**, votre banquier peut faire appel **au fonds de garantie de la Province Nord, à celui des Iles Loyauté ou de la Province Sud**. Il peut également solliciter la Société de gestion de fonds de Garantie d'Outre-Mer (SOGE-FOM), un dispositif de l'Agence Française de Développement (**AFD**).

• **Pour les sociétés qui ont un projet d'investissement important**, les sociétés d'économie mixte des Provinces (**SODIL, Nord Avenir, PromoSud**), ainsi que l'Institut Calédonien de Participation (**ICAP**) peuvent intervenir en apport en capital selon des politiques sectorielles et des zones géographiques précises. Renseignez-vous directement auprès d'elles.

• **La défiscalisation** peut être aussi une solution pour acquérir certains biens (véhicules...) à meilleurs coûts, sous conditions en échange d'un engagement d'au moins 5 ans de la part du chef d'entreprise. Il est utile de se faire conseiller par un **spécialiste du dispositif de défiscalisation**, auprès de son **banquier** ou des conseillers de **la CMA-NC**.

• **Enfin, les projets à caractère environnemental ou innovant** peuvent bénéficier de la part des **Provinces** d'aides spécifiques ou majorées. Les porteurs de projets en lien avec l'énergie peuvent aussi être épaulés par le Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Energie (**CTME**) et l'incubateur d'entreprises innovantes de l'ADECAL.



• **Côté subventions**, les trois **Provinces**, compétentes en matière de développement économique mettent en place des dispositifs d'aides pour financer un investissement, une étude de marché, une première embauche, un emploi, une formation... dans les secteurs dits « éligibles ».

Gérer son personnel, le former

L'embauche de personnel représente pour l'entreprise un acte majeur. Avant de le formaliser, il est important d'évaluer les charges sociales liées à cette embauche et de vérifier la capacité de l'entreprise à y faire face. Au-delà de l'embauche, vous pourrez être amené à détecter un besoin de formation pour vous et/ou vos salariés. Si dans certains cas se former est obligatoire pour se conformer à la réglementation, c'est aussi un moyen de se différencier par sa qualification et d'améliorer la performance et la productivité de l'entreprise.

POUR VOUS AIDER :

Les conseillers de **la CMA** vous renseignent en fonction de votre besoin : **type de contrat de travail, groupement d'employeurs** (mutualisation de moyens), loi sur l'emploi local etc... **Pour accueillir un apprenti**, les chargés de relations entreprises du **Centre de formation de l'artisanat**, vous accompagnent également.

Pour vos besoins de formation, rapprochez-vous de la CMA et consultez le cata-

logue de formation en ligne du Centre de formation de l'artisanat sur le site www.cma.nc : les stages sont adaptés aux entreprises artisanales aussi bien en contenu qu'en prix. **La CCI, le BTP-NC** ou encore les **services formation des Provinces** ont aussi leurs offres. **L'IDCNC** est compétent en matière de validation des acquis de l'expérience (VAE) et le CFA propose régulièrement des réunions d'information sur la VAE à Nouméa et à Koné.

Sur l'aspect législatif et le code du travail, informez-vous auprès de la Direction du travail et de l'emploi (**DTE**).

Pour vos recrutements vos partenaires privilégiés **sont le Service emploi formation de la Province Sud, Cap emploi en Province Nord et l'PEPEFIP en province Iles.**

OUTILS PRATIQUES CMA :

Fiche info « j'embauche », en libre-service en version papier, et téléchargeable sur le site www.cma.nc

Modèles de contrats (CDD, CDI, sous-traitance, fiches de paye...) sur le site www.cma.nc

Faire baisser ses coûts

Certaines activités artisanales peuvent bénéficier d'exonérations de la Taxe générale à l'importation (TGI) sur leurs bien d'investissement (dispositif géré par la direction générale des douanes) ou sur leurs matières premières et emballages pour les activités de transformation (dispositif géré par la Direction des affaires économiques du gouvernement). **La CMA** peut vous renseigner et vous aider à monter votre dossier.

Baisser vos coûts, c'est également identifier les gains possibles dans vos charges, parfois via quelques changements d'organisation. **La CMA** vous propose des diagnostics gratuits, de votre organisation et de vos consommations, pour trouver avec vous des leviers d'amélioration de votre productivité.

Faire face aux difficultés

Chaque entreprise est susceptible de rencontrer des difficultés liées à des événements



externes (impayés, catastrophe naturelle, manque de trésorerie dues à l'allongement des délais de paiement clients, escroquerie, contentieux ...) ou internes (non anticipation de charges, salariés absents, matériels défectueux...).

Si vous rencontrez des difficultés, il est important d'en parler et de vous faire conseiller pour trouver rapidement les solutions adéquates avant que la situation n'empire.

POUR VOUS AIDER :

- Encore une fois, les conseillers de **la CMA** vous accompagnent dans les situations délicates, en toute confidentialité. Nous sommes à vos côtés dans vos démarches en cas de contentieux, et pour faire le point sur les dispositifs adaptés à votre cas, avant qu'il ne soit trop tard.
- **En cas de conflit** avec un associé, un employé ou un fournisseur, **le cabinet de médiation ORASE** peut vous aider à régler la situation à l'amiable, il assure des permanences régulières dans les locaux de **la CMA**.
- **Votre banquier** peut vous proposer diverses solutions : **autorisation de découvert permanent, facilité de caisse et/ou autorisation de découvert ponctuel, prêt de trésorerie** (qui peuvent dans certains cas se substituer au découvert), **escompte ou avance en Loi Dailly** (qui permet d'obtenir une avance de trésorerie sur des factures acceptées par l'administration)... Il faut cependant solliciter votre banquier sans attendre que votre situation financière ne soit trop dégradée.
- La médiation du crédit, avec **PIEOM**, peut être sollicitée en cas de difficultés de financement : refus de crédit signifiés, réduction des concours bancaires, exigences accrues en matière de garanties ou d'assurance-crédit, délais de réponse trop longs à des demandes formalisées par écrit, etc... C'est un dispositif ouvert à tout chef d'entreprise.



THUILIER SARL BATTERIES

MONTAGE
ET CONTRÔLE
GRATUITS



STARTEX
2, rue Franklin - ZI Ducos
Tel. : 27 49 06 Fax : 27 38 75 - s.e.e.thuilier@canl.nc

PIÈCES DÉTACHÉES & ACCESSOIRES POUR AUTOMOBILE

27 RUE AMPÈRE - DUCOS - TÉL : 27 87 87 - WWW.SFAC.NC



Défendre son métier, agir pour son secteur d'activité

Les fédérations patronales (**MEDEF, CGPME et UP**), et les **syndicats professionnels (coiffure, esthétique, bâtiment ...)** permettent aux chefs d'entreprises de défendre leurs intérêts, de peser dans les décisions liées à leur secteur d'activité, et de créer une dynamique entre professionnels du même métier. Retrouvez leurs contacts sur le site Internet www.cma.nc

- **Pour gérer ses impayés** plusieurs solutions peuvent être envisagées. En premier lieu, la recherche d'une solution à l'amiable. En cas d'échec, la procédure judiciaire par injonction de payer sera envisagée. Le recours soit à un **cabinet spécialisé dans le recouvrement** soit à un **avocat**, peut s'avérer nécessaire.
- **La CAFAT** dispose dans sa branche recouvrement, d'un service contentieux, en cas de **difficultés dans le règlement de vos cotisations RUAMM**. Prenez contact afin de négocier un échelonnement de vos règlements.
- **Les conseils spécialisés (avocat, conseiller juridique)** s'appuient sur le code de commerce afin de permettre à des entreprises en difficultés financières ou en situation de **cessation de paiement** de poursuivre leur activité, sans aggraver leur situation, tout en s'engageant à régler leurs dettes dans le temps (mandat ad hoc, procédures de conciliation, de sauvegarde, ou

de redressement, ouvertes par **le tribunal du commerce**).

Se protéger

Contracter une assurance personnelle (mutuelle santé, retraite, responsabilité civile professionnelle) ou liée à votre activité (assurance décennale, assurance du matériel, assurance pertes d'exploitation) est primordial.

POUR VOUS AIDER :

Les mutuelles, assureurs et courtiers seront de bons conseils pour vous proposer des produits adaptés à votre situation. Et, en tant qu'entrepreneur individuel, pour protéger votre patrimoine personnel (bâti ou non bâti et non affecté à votre activité professionnelle), pensez à la déclaration d'insaisissabilité, un acte simple à réaliser auprès d'un **notaire** (voir page 35).

Répertoire des contacts utiles

(liste non exhaustive et sujette à évolutions)

● GOUVERNEMENT

www.gouv.nc

- Direction de Services fiscaux : www.dsf.gouv.nc / Nouméa Tél. : 25 75 00 / Koné Tél. : 47 37 37
- Direction du Travail et de l'Emploi : www.dtenc.gouv.nc / Tél. : 27 55 72
- Direction Régionale des Douanes : www.douane.gouv.nc / Nouméa Tél. : 26 53 00 / Koné Tél. : 47 27 97
- Direction des Affaires Économiques : www.dae.gouv.nc / Tél. : 23 22 50 / Tél. : 23 26 64.

● PROVINCE SUD

www.province-sud.nc

- DEFE (Direction de l'Économie, de la Formation et de l'Emploi) Tél. : 23 28 33
- SEP (Service de l'emploi et du placement) Tél. : 270 400
- PromoSud (PS) : www.promosud.nc / Tél. : 24 19 72

● PROVINCE NORD

www.province-nord.nc

- DDEE (Direction du développement économique et de l'environnement) / Tél. : 47 72 39
- DEFIJ (Direction de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion et de la jeunesse) / Tél. : 47 72 27.
- Cap Emploi : www.cap-emploi.nc / Tél. : 05 00 90
- Nord Avenir : www.nord-avenir.nc / Koné Tél. : 23 02 05

● PROVINCE ILES LOYAUTE

www.province-iles.nc

- DEI (Direction de l'économie intégrée) / Lifou Tél. : 45 51 71 / Maré Tél. : 45 49 20 / Ouvéa Tél. : 45 52 20
- EPEFIP (Etablissement Provincial de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle pour les Iles loyauté) / Tél. : 45 10 98
- SODIL : www.sodil.nc / Tél. : 45 40 10
- Case de l'entreprise à Lifou / Tél. : 45 19 90 / Ouvéa Tél. : 45 16 16

● ADECAL :

www.adecal.nc et www.technopole.nc / Tél. : 24 90 77

● ADIE :

www.adie.org / Tél. : 05 05 55

● CAFAT / RUAMM :

www.cafat.nc / Nouméa Tél. : 25 58 00 / Koné Tél. : 47 22 79

● CEGESMET :

Nouméa Tél. : 27 43 70 / Koné Tél. : 42 77 20

● CTME (Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie) :

www.maitrise-energie.nc

● ICAP et fonds d'amorçage Bred :

www.icap.nc / Nouméa Tél. : 27 62 18 / Koné Tél. : 27 62 24

● Initiative Nouvelle-Calédonie :

www.initiative-nc.com/ / Tél. : 24 40 14

● ORASE - cabinet de médiation :

www.orase.nc / Tél. : 76 48 19 – Tél. : 76 28 64

● Ordre des experts comptables de Nouvelle-Calédonie :

www.oecca.nc

ASTRA



KOBELCO



MICALAC



Beta



DUCOS



Rue Forest Forest

FASEP

METRICA

BOSCH

IMER GROUP

GEKA

IPC Portotecnica

DOLMAR

GenSet

SPIT

OMCN



OUTILLAGE - FOURNITURES INDUSTRIELLES - BATIMENT

3, rue Forest - Ducos



27 35 23



sitec.nc@canl.nc

Formez un apprenti pour la rentrée 2016

Vous souhaitez transmettre votre savoir-faire et ainsi pérenniser votre métier ?

Demandez dès maintenant votre agrément auprès du Centre de formation de l'artisanat pour devenir maître d'apprentissage et employer un apprenti pour la rentrée 2016 !

En employant un jeune à ¾ temps, vous pourrez bénéficier d'aides financières et être exonéré des charges sociales le concernant. Recruter un apprenti c'est aussi renforcer votre équipe et conforter votre compétitivité.



Qui peut recruter ?

Toute entreprise, qu'elle emploie du personnel ou non, peut engager un apprenti dès lors que l'employeur a obtenu l'agrément. Les employeurs privés artisans qu'ils soient personne physique ou personne morale sont donc concernés.

L'apprentissage, un engagement tripartite

Parce que la réussite d'un apprentissage est collective et dépend de l'investissement du maître d'apprentissage, de l'apprenti et du CFA, chacun se doit de tenir des engagements formalisés par la signature d'un contrat.

En tant que maître d'apprentissage, vous vous engagez à respecter le cadre légal

du code du travail, à assurer à l'apprenti(e) une formation professionnelle progressive conforme au diplôme préparé et sous votre responsabilité, à remplir et viser après chaque alternance le livret d'apprentissage et enfin à ne pas retenir l'apprenti(e) en entreprise pendant les heures de formation ; une tolérance de 5 jours/an peut être accordée par le Centre de formation pour des raisons exceptionnelles et particulières (chantier spécifique, formation particulière en entreprise...).

Comment obtenir l'agrément ?

La demande d'agrément est un formulaire-type à retirer auprès du CFA, dans les antennes de la CMA ou bien à télécharger sur le site Internet www.cma.nc. La demande est à faire parvenir au Char-

gé de relations entreprises du CFA, qui y joint l'avis du président de la Chambre de métiers et de l'artisanat, et la transmet à la Direction du Travail et de l'Emploi pour instruction. L'agrément ne peut être accordé que si la personne responsable de la formation remplit bien toutes les conditions prévues par le code du travail. L'agrément, délivré par la Direction du Travail et de l'Emploi, intervient après une visite dans l'entreprise, dans un délai de 2 semaines à 1 mois environ. Il est envoyé au CFA, qui le transmet à l'entreprise. Il est valide pour une durée de 5 années pour le diplôme concerné. L'employeur qui souhaite recruter un apprenti pour une formation qui ne figurait pas dans sa déclaration initiale peut présenter une nouvelle demande d'agrément, idem en cas de changement de maître d'apprentissage.

Formez un apprenti oui ! Mais dans quel métier ?

Ci-dessous liste des formations 2015 (sous réserve de modifications pour la rentrée 2016).



Bâtiment

- Plombier
- Frigoriste
- Electricien
- Ouvrier en rénovation du bâtiment



Métiers de Bouche

- Cuisinier
- Boucher
- Boulanger
- Pâtissier – Chocolatier
- Confiseur



Production manufacturière

- Menuisier
- Serrurier-Métallier
- Ferronnier



Automobile

- Mécanicien automobile



Soins/beauté

- Esthéticien
- Coiffeur

Protéger ses biens immobiliers en tant qu'entrepreneur individuel

Méconnue par les professionnels, la déclaration d'insaisissabilité permet aux entrepreneurs individuels de mettre à l'abri leurs biens immobiliers personnels. Plus de détails avec Maître Philippe Rouvray, notaire.

Info métiers - Quels sont les risques financiers encourus par les artisans, commerçants et entrepreneurs qui exercent leur activité professionnelle en nom propre ?

M^e ROUVRAY - L'entrepreneuriat à titre individuel qu'il s'agisse d'artisanat, de commerce ou de toutes autres activités indépendantes, est sans conteste la manière la plus simple d'exercer une activité professionnelle.

Il faut cependant garder présent à l'esprit que toute activité économique exercée à titre individuel implique nécessairement la mise en jeu du patrimoine de l'entrepreneur, vis-à-vis de toutes les obligations qu'il contracte ou subit dans le cadre de son exploitation.

Ainsi, sa responsabilité peut être mise en cause à titre contractuel (difficulté à faire face au paiement de ses factures ou de ses échéances diverses) ou à titre délictuel (mise en cause de sa responsabilité suite par exemple à la survenance d'un sinistre

quelconque lié à l'exercice même de son activité).

L'hypothèse la plus courante et connue est bien évidemment celle du dépôt de bilan et de l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire qui peut aboutir à une saisie de tous les biens constituant le patrimoine de l'exploitant.

IM - Qu'est-ce qu'une déclaration d'insaisissabilité ?

M^e ROUVRAY - La déclaration d'insaisissabilité est une mesure innovante de protection que la loi a offerte aux artisans, commerçants et entrepreneurs individuels à l'égard de leurs créanciers professionnels.

C'est la Loi pour l'initiative économique du 1^{er} août 2003 (dite loi Dutreil) qui a mis en place cette protection juridique visant à préserver les biens immobiliers des entrepreneurs individuels.

La déclaration d'insaisissabilité est un acte qui permet à l'entrepreneur individuel de déclarer pour l'avenir sa résidence principale insaisissable à l'égard de ses créanciers professionnels, ainsi que tout bien foncier - bâti ou non bâti - non affecté à un usage professionnel.

Elle met les biens privés de l'entrepreneur à l'abri du droit de poursuite de ses créanciers professionnels dont les créances sont nées postérieurement à la publication de

sa déclaration. Ainsi, la déclaration d'insaisissabilité exclue des poursuites de ses créanciers professionnels la résidence principale ou la résidence secondaire (même située hors territoire) de l'entrepreneur. En revanche, elle n'a pas pour objet de protéger le local dans lequel, l'entrepreneur exploite son activité (bureaux, docks, magasins, etc...) qui demeure le gage de ses créanciers.

Bien entendu, la déclaration d'insaisissabilité ne protège pas non plus l'entrepreneur individuel de ses créanciers privés, par exemple des poursuites qui seraient diligentées par l'établissement bancaire qui a financé son habitation personnelle.

IM - Qui peut faire établir cette déclaration ?

M^e ROUVRAY - Seules les personnes physiques immatriculées à un registre de publicité légale à caractère professionnel ou exerçant une activité professionnelle, agricole ou indépendante, peuvent établir une déclaration d'insaisissabilité. Sont donc exclus du dispositif, les sociétés, leurs représentants légaux (gérants, administrateurs, présidents ou directeurs) et leurs associés.

IM - Quel est son coût et à qui s'adresser pour l'établir ?

M^e ROUVRAY - Dans sa forme, la déclaration d'insaisissabilité doit obligatoirement être établie par acte notarié sous peine de nullité. Il est donc essentiel pour l'entrepreneur d'envisager avec son notaire une étude de sa situation professionnelle afin que ce dernier puisse le conseiller utilement. Le coût de cette déclaration est d'environ 50.000 XPF. Il s'agit donc d'un acte simple, peu onéreux mais d'une importance capitale et offrant une très grande protection à l'entrepreneur individuel car elle lui garantit de maintenir un toit pour son conjoint et ses enfants en mettant son domicile familial à l'abri des poursuites de ses créanciers professionnels.



Semaine Européenne de Réduction des Déchets : artisans, valorisez vos actions !

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) est un événement dont l'objectif est de sensibiliser tous les publics à la réduction des déchets, à l'échelle européenne.

Relayée sur le territoire par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), la SERD 2015 se tiendra du 21 au 29 novembre prochain.

Pourquoi réduire ses déchets ?

Un Calédonien produit chaque année 500 kilos de déchets, soit 2 fois plus qu'il y a 40 ans. Réduire ses déchets, c'est devenu une nécessité pour économiser des matières premières épuisables, limiter notre impact sur l'environnement... et faire des économies !

Alors, comment réduire les déchets de son activité ?

C'est facile ! Limiter les emballages, réduire les im-

pressions, réutiliser, vendre, donner, remplacer les produits dangereux par des produits plus neutres pour l'environnement et bien d'autres exemples sur www.reduisonsnosdechets.fr

Puis-je participer à la SERD 2015 ?

Oui ! Tout le monde peut organiser des actions et les labelliser pendant la SERD.

+ d'infos :

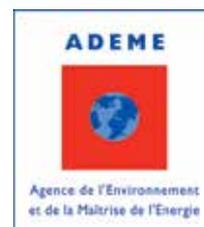
www.serd.ademe.fr et

www.nouvelle-caledonie.ademe.fr

ou contactez

votre conseiller développement durable à la

CMA Tél : 28 23 37 et tristan.allignol@cma.nc



2^e FORUM « PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS »

15 min d'exposition au bruit d'un marteau piqueur sans protection, équivaut à 7 sec à côté d'un avion en décollage.

FORUM PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
DEUXIÈME ÉDITION
22 OCT
A partir de 18h00 - Hôtel Méridien

RÉSERVEZ DÈS À PRÉSENT
VOTRE SOIRÉE !

Réflexions | Echanges | Conseils | Solutions

☛ Risque Bruit ☛ Manutention Mécanique
☛ Troubles Musculosquelettiques ☛ Risque Routier

INSCRIPTIONS www.cafat.nc

CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien.

La CAFAT, en partenariat avec le SMIT, la DTE, et les chambres consulaires, invite les entreprises au 2^e Forum « Prévention des risques professionnels » qui aura lieu le 22 octobre 2015 de 18h à 20h30 à l'hôtel Le Méridien de Nouméa.

Au programme de ce forum, 4 ateliers permettant aux entreprises d'échanger et de s'informer sur :

- les troubles musculo-squelettiques (TMS),
- le risque routier,
- la manutention mécanique,
- le risque bruit.

Pourquoi y participer ? Pour faire part de vos expériences sur ces sujets, pour rencontrer un interlocuteur susceptible de vous apporter des réponses concrètes et fiables, pour échanger avec d'autres

professionnels sur les outils mis en place, pour trouver des réponses pour vous protéger au quotidien, vous et vos salariés.

Les inscriptions se font sur le site www.cafat.nc

Attention ! Nombre de places limité.

Renseignements auprès de Maurice LIWON - Chef du service Prévention des risques professionnels de la CAFAT, Tél. : 24 50 05 - mliwon@cafat.nc

Plus vert **les chantiers !**

Un chantier vert est un chantier plus respectueux de l'environnement.

En adhérant à la charte Chantier Vert, vous avez tout à gagner : un chantier mieux organisé, moins dangereux, de meilleures conditions de travail pour les salariés, et, pour chacun, une image valorisée par cet engagement dans une démarche moderne et durable.

- **Les objectifs :** La charte Chantier vert s'adresse à tous les acteurs d'un chantier : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, ouvriers. Elle permet de limiter les impacts sur l'environnement, les risques sur la santé et la sécurité des ouvriers, les nuisances causées aux riverains du chantier, les pollutions de proximité, et de mieux gérer les déchets générés. La charte Chantier vert définit 5 principes fondamentaux : Respecter la réglementation / Gérer les déchets / Limiter les pollutions / Respecter la biodiversité et limiter l'érosion / Limiter le bruit.
- **S'engager :** La démarche est volontaire. C'est le maître d'ouvrage qui l'entreprind en adressant une charte d'engagement à la CCI-NC. Par ce courrier, il s'engage à mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour réaliser un chantier vert, et à (faire) respecter un certain nombre de préconisations techniques.

+ d'infos :

consultez le site Internet dédié à l'opération : www.chantiervert.nc ou contactez votre conseiller développement durable de la Chambre de métiers et de l'artisanat au 28 23 37.



50 ANS DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT



EMC, AGRÉE PROVINCE SUD
POUR LE TRAITEMENT DES DEEE



Dépôts gratuits

260 260 | Ducos industriel - 14 avenue Baie de Koutio
secretariat@emc.nc - [WWW.EMC.NC](http://www.emc.nc)

Le vaillant **petit tailleur**

Parcours

Tout petit déjà, Jean-Marie s'intéressait à la mode, « *je feuilletais et je découpais les modèles dans les magazines, je dessinais...* » Après s'être inquiété de cet intérêt pour « *les trucs de filles* », son père finit par le soutenir et l'inscrit, à l'âge de 14 ans, dans une école de couture au Liban. En 1980, il est embauché dans une usine de textile. Mais l'insécurité grandissante dans ce pays en guerre conduit son père à envoyer son fils en France. Jean-Marie travaille à Paris, à Marseille puis à Lyon où il perfectionne et diversifie ses techniques et acquiert le sens du commerce. Il exerce entre autres ses talents pour une boutique lyonnaise qui vend des vêtements de grandes marques et crée ses propres collections. « *Je réalisais les modèles et préparais les défilés* ». Il s'installe ensuite à son compte et se rebaptise Dimitry, un prénom qui ne le quittera plus, du Liban où il tente un retour, jusqu'à Sydney où il restera 5 ans avec son épouse et son fils, avant de déménager à Nouméa « *par accident* », en 2005. Après une installation aussi imprévue que laborieuse, l'artisan remonte la pente grâce à son savoir-faire et ses dix doigts. Le bouche à oreille fait le reste.

Depuis 35 ans, Dimitry, conçoit et retouche tous types de vêtements. Originaire du Liban, il a émigré en France puis en Australie avant de s'installer en Nouvelle-Calédonie il y a une dizaine d'années. Depuis, la réputation de l'artisan lui vaut une clientèle conquise et fidèle.

Le métier de tailleur se marginalise avec l'essor de l'industrie de la confection au XIX^e siècle. Aujourd'hui, on retrouve surtout ces professionnels dans le secteur du luxe, mais quelques uns exercent encore de façon artisanale.



**Jean-Marie El Morhbi
alias Dimitry,
Tailleur couturier retoucheur**

Traditionnellement, le tailleur coupe et confectionne des vêtements sur mesure pour homme. Dimitry, est tailleur-couturier, il habille donc aussi les femmes et les enfants. Dans son atelier, à l'étage d'un bel immeuble de la rue de l'Alma, il réalise de simples ourlets jusqu'aux robes de mariées sur mesure.

Dans un coin de la pièce, trônent une machine à coudre et une surjetteuse. Quelques vêtements suspendus à des cintres, un mannequin habillé d'une robe, une cabine d'essayage et une grande table où s'étalent les travaux en cours, aux côtés des outils usuels : ciseaux, marteau pour le travail du cuir, pinces, épingles, fer à repasser, règle souple...

Affable et souriant, Dimitry apprécie particulièrement le contact avec ses clients, « *j'aime prendre le temps, savoir ce dont ils ont envie exactement, mon rôle de conseil est essentiel et ils me font confiance !* ». Les femmes qui viennent le voir lui tendent souvent une page de magazine avec la robe de leur rêve, qu'il adapte à leur silhouette. « *En fonction de leur morphologie, de leur visage, je leur propose une coupe, un tissu, une couleur...* ».

L'artisan reconnaît avoir un faible pour la confection de robes de soirées. Côté matières, il penche pour le satin, la dentelle et la soie, après avoir longtemps travaillé le cuir et la fourrure. S'il déplore la difficulté à trouver des tissus localement, il peut toutefois compter sur ses clients qui rapportent des étoffes de leurs voyages.

Dimitry travaille surtout pour des particuliers mais aussi pour une demi-douzaine de boutiques de la place qui lui confient les retouches pour leurs clients. L'artisan semble comblé. « *Donnez-moi une paire de ciseaux, du fil, des aiguilles et une pièce de tissu et je suis heureux ! Comme on dit, « chacun son métier », et le mien me plaît beaucoup* ».

**DIMITRY 32 rue de l'Alma-Andre Ballande / Nouméa
(2^e étage) porte n°27 Tél.: 25 17 69 / 91 14 45**

La rédaction se réserve le choix des sujets traités dans cette rubrique qui n'est pas de la publicité.

UN SERVICE PERSONNALISÉ, POUR UNE GESTION FACILITÉE DE VOS DÉCHETS

LOCATION DE CONTENANTS

Euroconteneur
Compacteur
Benne
Bac



COLLECTE DE DÉCHETS

Déchets Industriels Banals
Déchets métalliques
Déchets verts
Déchets inertes
Déchets recyclables
DASRI



CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Etudes déchets
Audit gestion déchets
Identification de filières

VIVA
ENVIRONNEMENT

E-mail : commercial@vivaenvironnement.nc

Tél : 26 47 57 / Fax : 26 47 37

1 rue Papin - ZI Ducos
BP 7100 - 98801 Nouméa

Un artisan qui a la fibre

Parcours

Après un bac D au Lycée Jules Garnier, Patrick Hafuni travaille un temps pour l'OPT avant d'être appelé pour le service militaire obligatoire à Cognac, en métropole. À son retour, il est embauché par une société locale spécialisée dans les réseaux électriques et télécoms, dans laquelle il restera 20 ans comme chef de chantier puis cadre. Fort de son expérience professionnelle et des différentes formations dont il a bénéficié par sa société, il crée en 2009 sa propre entreprise INTELECT Services. En 2011, il quitte son poste pour se consacrer au développement de son entreprise qui compte aujourd'hui 4 employés.



Patrick Hafuni,

Patron d'INTELECT Services

Patrick Hafuni et son équipe réalisent tous travaux électriques, de l'électricité générale en bâtiment jusqu'à l'installation de réseaux informatiques et télécoms. Formé à la fibre optique, l'artisan espère en faire bientôt son cœur de métier.

« L'électricité, c'est très vaste. Cela recouvre beaucoup d'activités différentes, explique l'artisan. Ma spécialité, c'est la fibre optique, j'y ai été formé en métropole. À la différence du réseau cuivre dont est équipé aujourd'hui la quasi totalité des calédoniens, la fibre optique est un fil de verre très fin qui permet de transmettre beaucoup de données de manière plus fiable et infiniment plus rapide. »

En attendant que la fibre optique se déploie sur le territoire, INTELECT Services installe et dépanne les réseaux électriques, informatiques et télécoms chez les particuliers, les entreprises privées ou les institutions sur toute la Calédonie. « J'ai récupéré la clientèle d'un artisan électricien parti en retraite à qui j'ai racheté tout le matériel. Nous travaillons aussi sur des chantiers de plus grande envergure comme en ce moment au Médipôle où nous sommes sous-traitants pour la partie pose et câblage informatique ».

Depuis un an, Patrick Hafuni se forme régulièrement à la Chambre de métiers et de l'artisanat. « J'ai tenu à suivre le stage préparatoire à l'installation, même si ayant créé mon entreprise en 2009, je n'avais pas à le faire. Mais cela m'a appris beaucoup de choses ! J'ai aussi suivi une formation en gestion, pour être en mesure de savoir si mon affaire est rentable. »

« Sa fille, étudiante en licence économie-gestion à l'UNC, l'aide à faire la comptabilité de l'entreprise. « Je pense que c'est elle qui passera la formation Gestion 2 proposée par la CMA ».

Avec l'évolution de la réglementation rendant obligatoire la réalisation d'un dossier d'évaluation des risques professionnels (EvRP) pour toute entreprise employant au moins un salarié, quel que soit son secteur d'activité et le type de contrat, l'artisan s'est aussi formé à la rédaction de ce document via la CMA.

« Tous mes salariés ont aussi passé la formation habilitation électrique et travaux en hauteur. La sécurité, c'est primordial, d'autant que nous travaillons souvent avec les administrations qui exigent ces formations. Elles sont aussi nécessaires pour répondre aux appels d'offres. »

Prochaine étape ? « Développer la fibre et y former moi-même mes employés ! »

INTELECT Services Dock D16 Doniambo BP 2554 98874 Mont-Dore. Tél. : 79 55 26 Email. : intellect.hp@nautile.nc

Appel à témoins

**Vous êtes passionné(e) par votre métier ?
Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ?
N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 02 63
ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

La rédaction se réserve le choix des sujets traités dans cette rubrique qui n'est pas de la publicité.

ENTREPRISES À VENDRE

LISTE CONSULTABLE ET TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.CMA.NC

TRANSMETTRE REPRENDRE UNE ENTREPRISE, LA CMA À VOS CÔTÉS !

Conseils personnalisés, discrétion et expertise : le service de développement économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat est à votre service. Sur l'ensemble du territoire, nos conseillers vous aiguillent gratuitement dans vos projets de cession ou de reprise.

Nouméa

COIFFURE MIXTE

Réf. : serv1764b

SARL - Salon de coiffure très bien situé en centre-ville - Local de 44 m² - Clientèle fidélisée (depuis 15 ans) - Potentiel de 3 coiffeurs - Chiffre d'affaires à développer - Vente cause retraite

■ **Date création/reprise** ▶ 1975

■ **Rayonnement** ▶ Nouméa

Prix : 6 U

COIFFURE HOMMES

Réf. : serv1764a

El - Salon aménagé, bien situé en centre-ville, avec parking public - Clientèle fidélisée, de proximité - Très bonne rentabilité

■ **Date création/reprise** ▶ 1997

■ **Rayonnement** ▶ Nouméa

Prix : 7 U négociable

ESTHÉTIQUE

Réf. : serv169a

SARL - Local bien situé dans les quartiers Sud - Matériel opérationnel - Bonne rentabilité - Travaux d'aménagement de la 3^e cabine en cours et potentiel de diversification de l'activité (soins du corps)

■ **Date création/reprise** ▶ 2008

■ **Rayonnement** ▶ Nouméa

Prix : 6,9 U

ESTHÉTIQUE

Réf. : serv89a

Produits et prestations THALGO - Clientèle fidélisée depuis 25 ans, exigeante et ayant un bon pouvoir d'achat - Local de 50 m² comprenant 3 cabines dont 1 complètement indépendante - Potentiel de 2 esthéticiennes - Possibilité de proposer de nouveaux services (épilation des hommes, ongles et maquillage) - Accompagnement-formation par la vendeuse

■ **Date création/reprise** ▶ 1990

■ **Rayonnement** ▶ Nouméa ▶ Grand Nouméa

Prix : 25 U

ESTHÉTIQUE

Réf. : serv1764f

SARL - Local idéalement situé et aménagé (2 cabines et zone de stockage) - Matériel nécessaire à l'activité opérationnel et bien entretenu, pas d'investissement à prévoir - Fort potentiel

■ **Date création/reprise** ▶ 1996

■ **Rayonnement** ▶ Nouméa ▶ Grand Nouméa

Prix : 12 U négociable

FLEURISTE

Réf. : serv1765h

SARL - Local de 60 m² aménagé pour la fabrication et la vente - Pignon sur rue - Clientèle fidélisée - Bonne rentabilité - Marge de développement intéressante

■ **Date création/reprise** > 1984

■ **Rayonnement** ▶ Nouméa ▶ Grand Nouméa

Prix : 15 U

LAVERIE

Réf. : serv1764j

Urgent cède pour changement d'activité, entreprise de laverie située à Nouméa. Equipements récents et chiffre d'affaires croissant.

■ **Date création/reprise** ▶ 2011

■ **Rayonnement** ▶ Nouméa ▶ Grand Nouméa

Prix : 6,5 U

BTP

Réf. : bat175a

Cause retraite, vente des parts de la société - CA conséquent - Clientèle professionnelle avec contrats signés - Vingtaine de salariés autonomes et professionnels - Accompagnement par le vendeur

■ **Date création/reprise** ▶ 1999

■ **Rayonnement** ▶ Nouméa

Prix : 28 U hors stock (variation de stock de 12 à 25 U)

Nouveau

SOUDURE

Réf. : prod174a

Cause changement d'activité - vente entreprise de soudure - Bien équipée et opérationnelle - clé en main - travaillant en atelier - Excellente rentabilité et bon potentiel de développement

■ **Date création/reprise** ▶ 2007

■ **Rayonnement** ▶ Nouméa

Prix : 30 U

ÉLECTRICITÉ RÉNOVATION

Réf. : bat 1764g

EURL en Electricité Générale, dépannages, rénovations - Clientèle professionnelle en hausse - Contrat important signé - Matériel complet + 2 Véhicules utilitaires - Rentabilité stable, Cotation à l'IEOM - Accompagnement par le vendeur.

■ **Date création/reprise** ▶ 1997

■ **Rayonnement** ▶ Nouvelle Calédonie

Prix : 12 U

FROID CLIMATISATION

Réf. : bat1764f

Cause départ en retraite, vente de 2 sociétés spécialisées dans l'installation et la maintenance en froid-climatation / l'importation et la distribution de matériel frigorifique. CA en hausse régulière, excellente rentabilité, stocks importants - Outils productifs fonctionnels et équipes parfaitement opérationnelles. Livrées «clé en main» avec accompagnement cédant.

■ **Date création/reprise** ▶ 2001 et 2008

■ **Rayonnement** ▶ Nouvelle Calédonie

Prix : > Société A : 50 U avec stock Société B : 140 U

ENTREPRISES À VENDRE

LISTE CONSULTABLE ET TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.CMA.NC

TRANSMETTRE REPRENDRE UNE ENTREPRISE, LA CMA À VOS CÔTÉS !

Nouveau

MAROQUINERIE

Réf. : prod193a

Cause familiale - vente du matériel complet pour la fabrication d'objets en cuir, et du stock d'articles déjà fabriqués - Contact direct au 84 47 89

■ **Date création/reprise > 2013**

■ **Rayonnement ▶ Mont-Dore**

Prix : 3,25 U

MENUISERIE

Réf. : prod1764c

SARL - cause départ retraite - Menuiserie à forte notoriété - fabrication et pose de meubles et aménagement - CA stable - Position dominante sur marché

■ **Date création/reprise > 1992**

■ **Rayonnement ▶ Nouvelle Calédonie**

Prix : 50 U

Plus
d'informations
au 28 23 37,
demandez
un conseiller
transmission-
reprise.

UCI
Usinage Conception Import

**DECOUPE AU JET D'EAU
DU SUR-MESURE SUR TOUS MATERIAUX**

Art

Création originale et reproduction
Sculpture,
Mobiller,
Bois - Verre - Carrelage - Plastiques

Habitat

Garde-corps,
Palissades,
Résilles,
Grilles de sécurité,...

Industrie

Platines et brides rondes,
Goussets et oeillets,
Plaques de frappe,
Pignons et engrenages,...

Acier doux - Acier dur - Inox - Aluminium - Titane

uci.clientele@gmail.com 97 77 98 - 24 88 55
www.uci-nc.com



Une institution
qui appartient
à tous les Calédoniens

SIMPLE ET GRATUIT

**UN SEUL NUMÉRO
POUR JOINDRE
LE CONGRÈS**

N° Vert

05 20 14

Appel gratuit



Toute l'actualité et les séances en direct sur
WWW.CONGRES.NC



CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Nouveau Citan Pro.

à partir de

2 290 000^{F*}



*Prix HTGI. Offre réservée aux professionnels. Photo non contractuelle - COUP DOUEST

